

Rapport Annuel

2021 Review

© SNCI 2022
Impression
Imprimerie Centrale
Conception
Rose de claire, design.
Photographies
Emmanuel Claude © 2022



COMPTES ANNUELS
AU 31 DÉCEMBRE
2021

**Rapport de
Gestion et
Rapport
du Réviseur
d'Entreprises
agrée**

SNCI

Société Nationale de Crédit et d'investissement Luxembourg

7, rue du Saint-Esprit
L-1475 Luxembourg
Phone: 46 19 71-1

snci@snci.lu
www.snci.lu

LES ORGANES DE LA SNCI

Conformément à la loi organique de la SNCI, le Conseil d'administration opère sous le contrôle et la responsabilité politiques de

M. François FAYOT
Ministre de l'Economie

M. Pierre GRAMEGNA
Ministre des Finances
(jusqu'au 31 décembre 2021)

Mme Yuriko BACKES
Ministre des Finances
(à partir du 1^{er} janvier 2022)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT

Patrick NICKELS

Premier Conseiller de Gouvernement au Ministère de l'Economie
(jusqu'au 30 septembre 2022)

Vincent THURMES

Premier Conseiller de Gouvernement au Ministère des Finances
(à partir du 1^{er} octobre 2022)

VICE- PRÉSIDENT

Arsène JACOBY

Conseiller de Gouvernement au Ministère des Finances
(jusqu'au 30 septembre 2022)

Carole BRÜCKLER

Head of Digital Health Technologies au Ministère de l'Economie
(à partir du 1^{er} octobre 2022)

MEMBRES

Charles BASSING

Directeur Général adjoint de la Chambre des Métiers
(jusqu'au 3 novembre 2021)

Norry DONDELINGER

Directeur aux affaires économiques de la Chambre des Métiers
(à partir du 25 février 2022)

Tom BAUMERT

Directeur Entrepreneurship de la Chambre de Commerce
(jusqu'au 17 mai 2022)

Marc WAGENER

Chief Operating Officer, Director Training de la Chambre de Commerce
(à partir du 18 mai 2022)

Patrick DURY

Président National du Lëtzebuenger Chrëschtliche Gewerkschaftsbond (LCGB)

André ROELTGEN

Ancien Président du Onofhängege Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg (OGB-L)

Gilles SCHOLTUS

Conseiller de Gouvernement 1^{ère} classe au Ministère de l'Économie
Représentant du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire

Carlo THELEN

Directeur Général de la Chambre de Commerce

Jean-Louis THILL

Ambassadeur - Directeur des affaires européennes et des relations économiques internationales
Ministère des Affaires étrangères et européennes

Tom WIRION

Directeur Général de la Chambre des Métiers

Paul ZIMMER

Premier Conseiller de Gouvernement honoraire
Ministère d'Etat
Conseiller économique et financier auprès de CGFP-Services

LE COMITÉ D'AUDIT

Paul ZIMMER, Président

Patrick NICKELS, Membre (jusqu'au 30 septembre 2022)

Arsène JACOBY, Membre (jusqu'au 30 septembre 2022)

Charles BASSING, Membre (jusqu'au 3 novembre 2021)

Vincent THURMES, Membre (à partir du 27 octobre 2022)

Carole BRÜCKLER, Membre (à partir du 27 octobre 2022)

Carlo THELEN, Membre (à partir du 27 octobre 2022)

RÉVISEUR D'ENTREPRISE AGRÉÉ NOMMÉ PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Daniel CROISÉ

Réviser d'entreprises agréé

COMITÉ EXÉCUTIF

Le Comité exécutif est composé du Président, du Vice-Président et des membres du Comité de Direction de la SNCI.

La Direction autorisée responsable envers la CSSF est composée du Président de la SNCI et des membres du Comité de Direction.

COMITÉ DE DIRECTION

Emmanuel BAUMANN

Directeur (jusqu'au 15 septembre 2021)

Marc NIEDERKORN

Directeur (à partir du 1^{er} octobre 2022)

Eva KREMER

Directeur Adjoint

Marco GOELER

Sous-Directeur

PRÉSIDENTS HONORAIRES

Raymond KIRSCH

(du 16 septembre 1977 jusqu'au 31 décembre 1989)

Armand SIMON

(du 1^{er} janvier 1990 jusqu'au 30 septembre 1992)

Romain BAUSCH

(du 1^{er} octobre 1992 jusqu'au 9 juin 1995)

Georges SCHMIT

(du 10 juin 1995 jusqu'au 30 septembre 2002)

Gaston REINESCH

(du 1^{er} octobre 2002 jusqu'au 31 décembre 2012)

Patrick NICKELS

(du 1^{er} janvier 2013 jusqu'au 30 septembre 2022)



Missions

La SNCI est un établissement bancaire de droit public spécialisé dans le financement à moyen et à long terme des entreprises luxembourgeoises. Elle accorde des prêts à l'investissement, à l'innovation ainsi qu'au développement. La SNCI accorde également des prêts de création – transmission à des PME nouvellement créées ou reprises ainsi que des financements à l'étranger aux entreprises luxembourgeoises désireuses de se développer sur les marchés à l'étranger. Elle réalise des opérations en fonds propres, soit directement au moyen de prises de participation, soit à travers le Luxembourg Future Fund, soit par le biais d'autres fonds d'investissement dans lesquels elle détient une participation.





EPICERIE THYM & CITRON
LUXEMBOURG-GARE

31, Rue de Strasbourg
L-2562 Luxembourg



Activité

2.1 LES OPÉRATIONS DE LA SNCI DÉCIDÉES EN 2021

Au cours de l'exercice 2021, le Conseil d'administration de la SNCI a décidé des opérations financières pour un montant total de 35,8 millions d'euros alors que pour 2020 le chiffre correspondant s'élevait à 77,1 millions d'euros.

2021 35,8

2020 77,1

1. CRÉDITS D'ÉQUIPEMENT

En 2021, les crédits d'équipement accordés ont contribué au financement de la création de cinq entreprises. De plus, ils ont soutenu les efforts de modernisation, d'adaptation ou d'extension de petites et moyennes entreprises luxembourgeoises. Par ailleurs, la création de 99 emplois ainsi que le maintien et la consolidation d'emplois existants traduisent l'impact social des interventions de la SNCI dans le secteur des PME/PMI.

Les 22 crédits d'équipement décidés au cours de l'année 2021 atteignent un volume total de 17,5 millions d'euros, en hausse de 130,26% par rapport à l'exercice 2020 au terme duquel avait été enregistré un montant de 7,6 millions d'euros pour 11 dossiers.

Ci-après une ventilation par secteur et la comparaison des chiffres de 2021 avec ceux de 2020 qui permettent de constater certaines évolutions intéressantes :

Crédits d'équipement accordés en 2021 et 2020 (en euros)

		Artisanat	Commerce	Hôtellerie	Industrie	Total
Montants alloués	2021	7.727.500	7.845.000	30.000	1.875.500	17.478.000
	2020	1.571.600	534.000	116.000	5.410.000	7.631.600
Nombre de prêts	2021	10	8	1	3	22
	2020	4	2	2	3	11
Emplois salariés nouveaux	2021	61	19	5	14	99
	2020	8	0	3	16	27
Débutants indépendants	2021	2	1	0	2	5
	2020	1	0	1	0	2

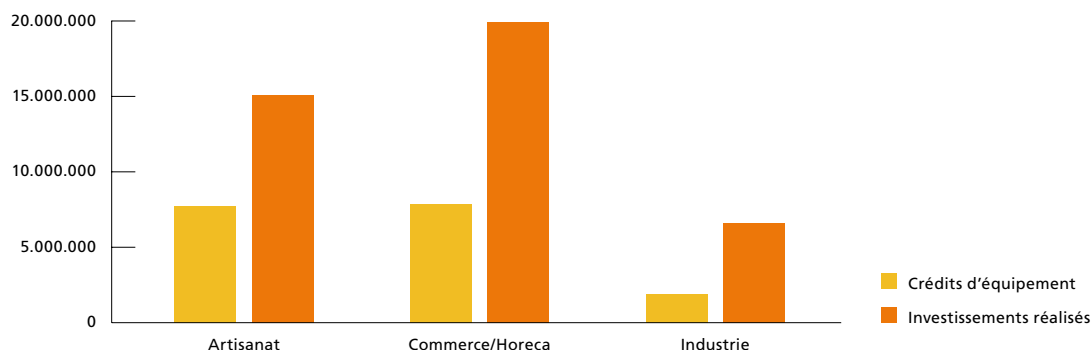
Par ailleurs, il semble utile de mentionner que les 17,5 millions euros de crédits d'équipement accordés par la SNCI au cours de l'exercice 2021 l'ont été par l'intermédiaire de six banques agréées.

En 2021, les investissements financés par le biais du crédit d'équipement se chiffrent à 41,6 millions d'euros contre 22,4 millions d'euros en 2020 soit une hausse de 85,71 %. La moyenne d'investissement par projet baisse de 7,14% par rapport à 2020.

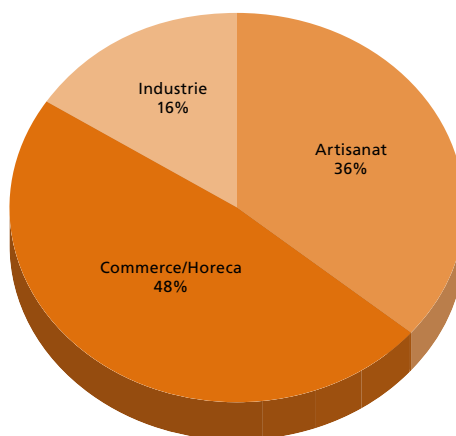
Ventilation des investissements par secteur économique bénéficiaire

Secteurs économiques	Investissements (en millions d'euros)	
	2021	2020
Artisanat	15,1	4,7
Commerce	19,8	1,2
Hôtellerie/Restauration	0,1	0,3
Industrie	6,6	16,2
Total	41,6	22,4

Montants alloués par rapport aux investissements réalisés



Investissements réalisés par secteur



2. AUTRES INTERVENTIONS

Au cours de l'exercice 2021, la SNCI a accompagné encore d'autres projets par le biais d'autres types de prêts. Les investissements cofinancés se sont chiffrés à un total de 90 millions d'euros.

Autres interventions accordés en 2021 et 2020 (en euros)

		Prêts de création-transmission	Prêts à moyen et long terme	Prêts indirect développement	Prêts entreprises novatrices	Prêts stratégiques	Total
Montants alloués	2021	935.000	0	1.840.000	600.000	15.000.000	18.375.000
	2020	0	39.150.000	1.336.000	0	24.000.000	64.486.000
Nombre de prêts	2021	8	0	3	1	1	13
	2020	0	5	3	0	3	11
Emplois salariés nouveaux	2021	14	0	33	30	30	107
	2020	0	101	34	0	25	160

Parmi les 11 demandes traitées dans le cadre de projets de création ou de transmission, 8 projets ont donné lieu à une décision positive et ont été soutenus à travers des prêts de création-transmission pour un total de presque 1 million d'euros. Ceci constitue une hausse de 100 % par rapport à l'exercice 2020 pendant lequel aucun prêt n'a pu être accordé.

Au cours de l'exercice 2021, le Conseil d'administration de la SNCI n'a accordé aucun prêt à moyen ou à long terme tandis qu'en 2020 il en a accordé cinq pour un total de 39,2 millions d'euros.

Trois prêts indirects développement ont été accordés au cours de l'exercice 2021 pour un total de 1,8 million d'euros alors qu'en 2020 trois prêts pour un montant de 1,3 millions d'euros ont été accordés, ce qui correspond à une hausse de 38,46 %.

S'y rajoutent un prêt pour entreprises novatrices pour un montant de 0,6 million d'euros et d'un prêt stratégique pour un total de 15 millions d'euros.

2.2. LES OPÉRATIONS DE LA SNCI DÉCIDÉES AU COURS DES EXERCICES 1978-2021

Pour l'ensemble de son activité et depuis son démarrage le 1^{er} janvier 1978, la SNCI a décidé des interventions financières pour un montant total de 3.826,7 millions d'euros, ce qui représente une moyenne annuelle de 87,0 millions d'euros.

3.826,7 millions

Abstraction faite des prêts accordés à la sidérurgie dans le cadre de la «section spéciale sidérurgie» d'un montant total de 194,9 millions d'euros, les interventions de la SNCI se chiffrent à 3.631,8 millions d'euros, soit 82,6 millions d'euros en moyenne par an.

Les crédits d'équipement y représentent 893,5 millions d'euros, soit 20,3 millions d'euros en moyenne annuelle.

Les prêts à moyen et à long terme destinés aux entreprises d'une certaine taille atteignent 1.546,0 millions d'euros. Il convient d'y ajouter les prêts communautaires (CECA/BEI) qui ne sont plus actifs aujourd'hui, destinés essentiellement à la même catégorie d'entreprises, pour un montant total de 41,5 millions d'euros ainsi que les financements à l'étranger d'un montant total de 7,1 millions d'euros.

Il est rappelé dans ce contexte que la SNCI gère un portefeuille de plus de 276 prêts à l'investissement, alloués à plus de 216 entreprises différentes.

Au total, le Conseil d'administration a accordé 104,0 millions d'euros de prêts à l'innovation depuis l'introduction de cette catégorie de prêts en 1983.

Depuis 2015, année de la mise en œuvre de produits nouvellement créés que sont le prêt indirect développement, le prêt direct Recherche, Développement et Innovation ainsi que le prêt Entreprises Novatrices, la SNCI a accordé des prêts pour un montant total de 9,2 millions d'euros.

Depuis 2002, année de la mise en place du produit du prêt de démarrage (converti par après en prêt de création-transmission), la SNCI a accordé des prêts pour un montant total de 15,7 millions d'euros, soit presque 0,4 million d'euros en moyenne annuelle.

La SNCI a pris, depuis sa création, des participations pour un montant total de 665,2 millions d'euros. Compte tenu par ailleurs des prêts participatifs (converti par après en prêts stratégiques) d'un montant de 233,9 millions d'euros, la SNCI a apporté une contribution significative à l'amélioration de la structure financière de certaines entreprises-clé luxembourgeoises.

665,2

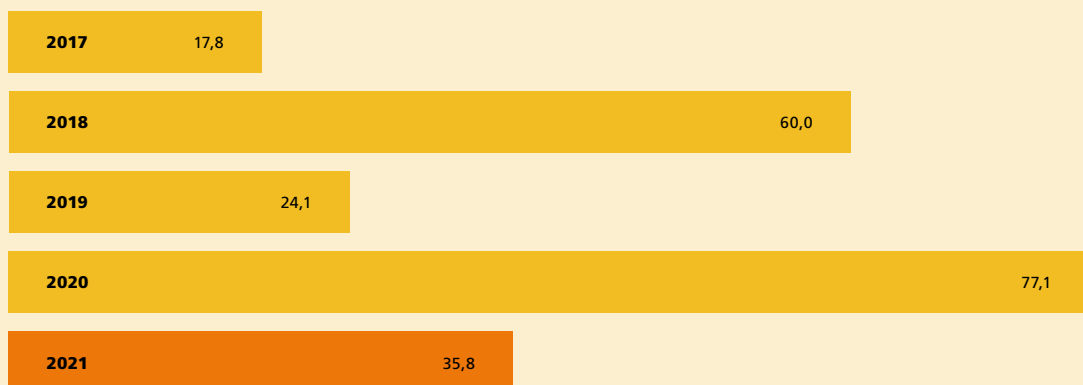
Enfin en 2021, suite à la crise sanitaire du Covid-19, la SNCI a mis en place un financement spécial anti-crise afin de co-financer les besoins de financement exceptionnels provoqués par la crise pandémie Covid-19. Depuis la mise en place, la SNCI a donc accordé des financements anti-crise pour un montant total de 5,0 millions d'euros.

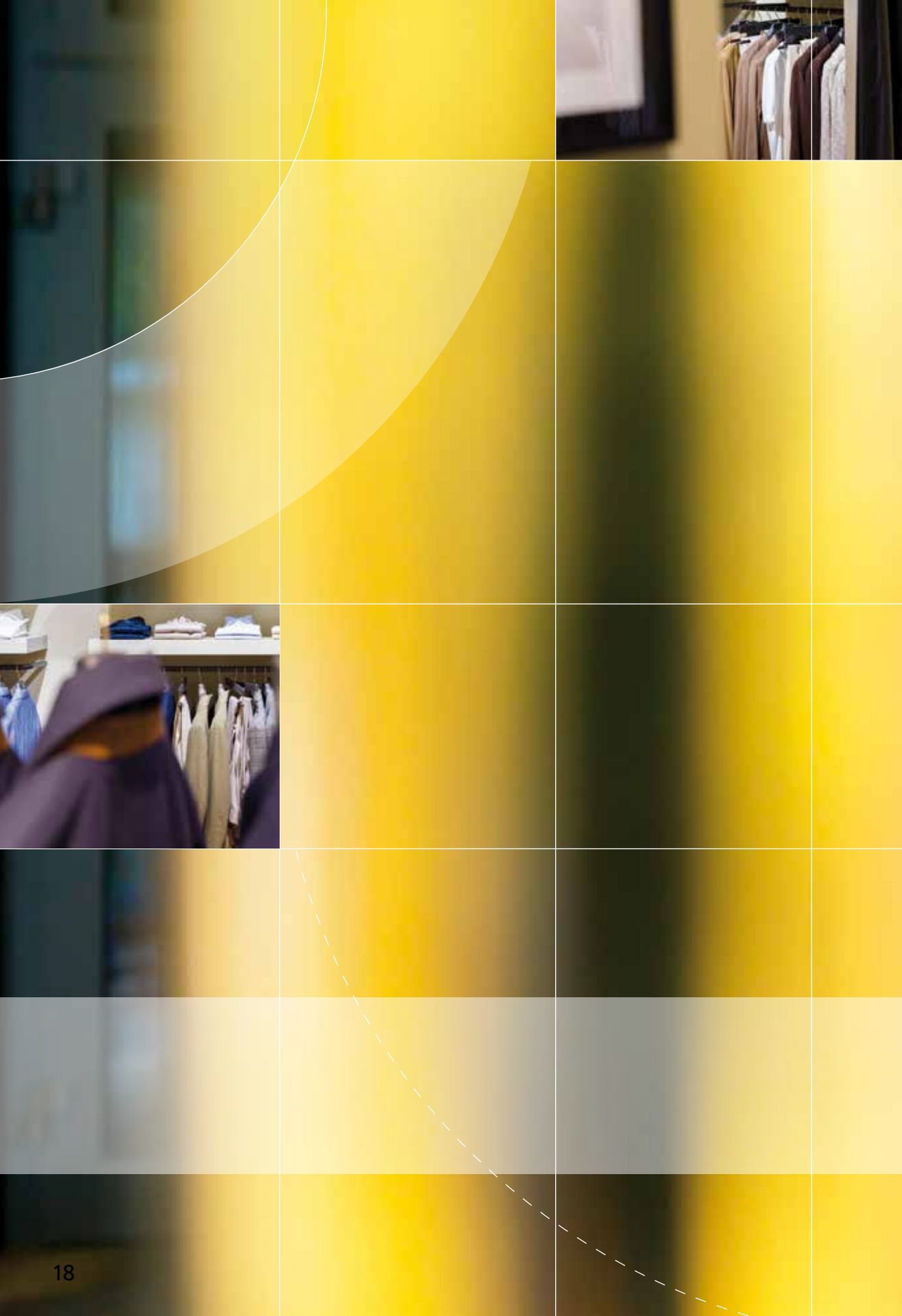
VUE D'ENSEMBLE DES OPÉRATIONS DE LA SNCI DÉCIDÉES DU 1.1.1978 AU 31.12.2021

(En millions d'euros)

	Total 1978-2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total 1978-2021
1. Crédits à l'investissement:	2.544,4	12,8	55,6	5,9	46,8	17,5	2.683,0
1.1. Crédits d'équipement	841	11,9	11,1	4,4	7,6	17,5	893,5
1.2. Prêts à moyen et à long terme	1.459,9	0,9	44,5	1,5	39,2	0,0	1.546,0
1.3. Financements à l'étranger	7,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	7,1
1.4. Section spéciale «sidérurgie»	194,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	194,9
1.5. Prêts BEI/CECA	41,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	41,5
2. Financements RDI	108,8	0,7	0,2	0,1	1,3	2,4	113,5
2.1. Prêts à l'innovation	104,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	104,0
2.2. Facilité «UNI CRP»	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3
2.3. Prêt indirect développement	2,5	0,7	0,2	0,1	1,3	1,8	6,6
2.4. Prêt entreprises novatrices	1,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,6	2,5
2.5. Prêt direct RD & I	0,06	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,06
3. Crédits à l'exportation	110,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	110,4
4. Opérations en fonds propres	848,3	4,3	4,2	18,1	24,0	15,9	914,8
4.1. Prêts de création-transmission	14,1	0,3	0,3	0,1	0,0	0,9	15,7
4.2. Prêts stratégiques	192,3	0,0	2,6	0,0	24,0	15,0	233,9
4.3. Prises de participation	641,9	4,0	1,3	18,0	0,0	0,0	665,2
5. Financements anti-crise	0,0	0,0	0,0	0,0	5,0	0,0	5,0
5.1. Financement spécial anti-crise	0,0	0,0	0,0	0,0	5,0	0,0	5,0
Total des opérations décidées	3.611,9	17,8	60,0	24,1	77,1	35,8	3.826,7

Total des opérations décidées:







LES HOMMES D'AMSTERDAM
LUXEMBOURG-VILLE

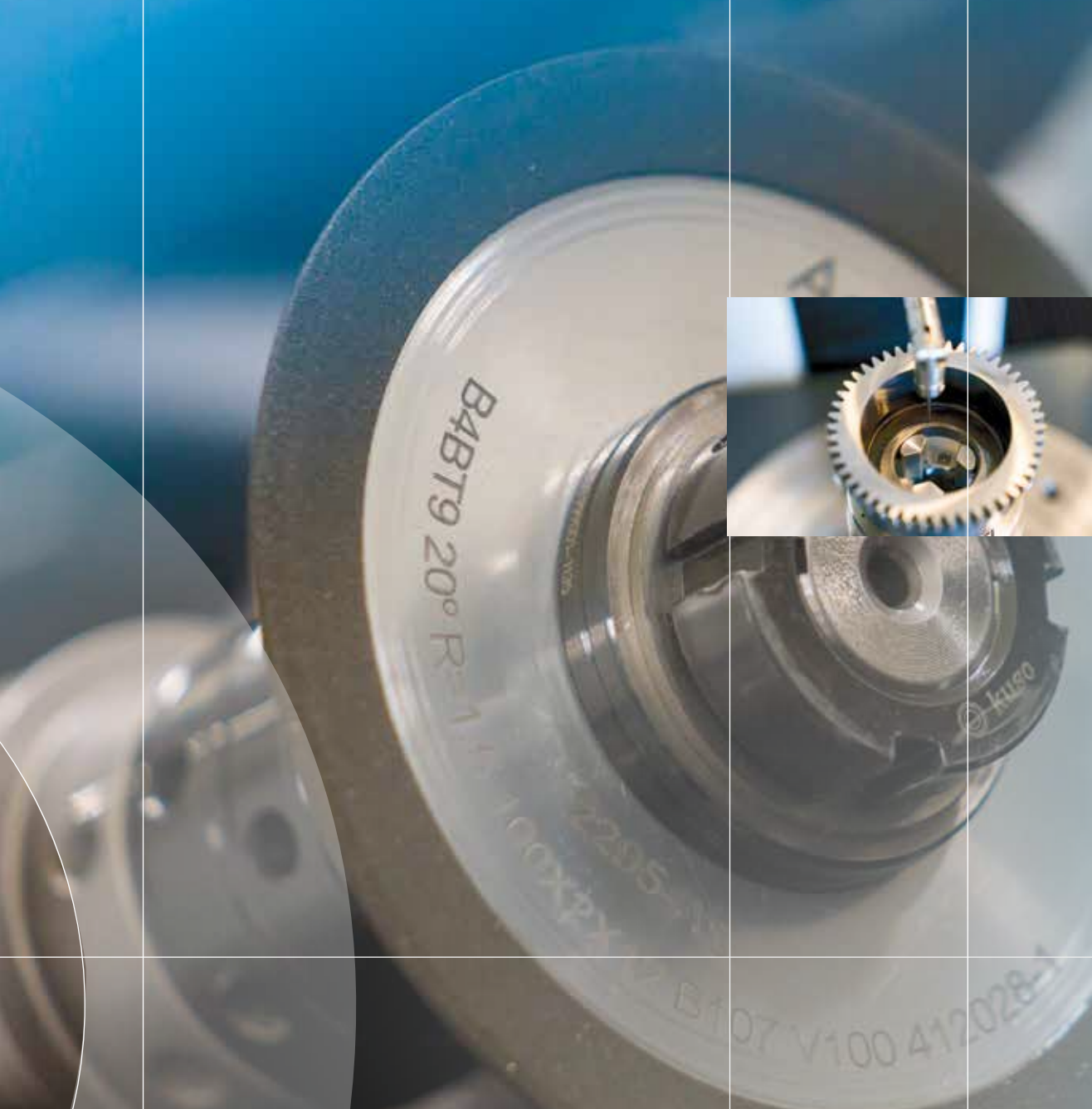
74, Grand-Rue
L-1660 Luxembourg





**D'SCHLÄSSEREI
MANTERNACH**

7 A, Neie Wee
L-6830 Manternach



Participations

3.1 LES PRINCIPALES PARTICIPATIONS DE LA SNCI

Le présent chapitre a pour but de présenter plus en détail un certain nombre de participations détenues par la SNCI. Les informations fournies ci-après reflètent la situation au 31 décembre 2021 sur base d'informations accessibles au grand public. Elles n'engagent pas la responsabilité de la SNCI.



CARGOLUX AIRLINES INTERNATIONAL S.A.

WWW.CARGOLUX.COM

Cargolux a commencé ses activités en 1970 en opérant un seul Canadair CL-44. Au fil du temps, la flotte s'est constamment développée et a été modernisée régulièrement. En 2005, Cargolux a opté pour le Boeing 747-8F en vue du remplacement des avions du type 747-400F. Fin 2021, Cargolux opère 30 avions dont 14 avions du type Boeing 747-8F, 10 avions du type Boeing 747-400F, ainsi que six 747-400 ERF.

Depuis le 1^{er} semestre 2009, Cargolux exploite à l'aéroport de Luxembourg son nouveau hangar «state of the art» d'une surface totale de 25.600 m² qui abrite tous les services liés à la maintenance. Il permet d'héberger simultanément deux avions de n'importe quel type existant à ce jour, y compris l'Airbus A380-900 et le Boeing 747-8.

Au cours des années les actionnaires de la société ont participé à différentes opérations de renforcement des fonds propres. Une augmentation de capital de 100 millions USD a été réalisée fin 2009. Les fonds propres de Cargolux ont été renforcés davantage moyennant l'émission d'un emprunt subordonné convertible de 100 millions USD en mars 2013, converti en capital à l'échéance, et une augmentation de capital de 175 millions USD en avril 2014.

En 2014, HNCA a rejoint le capital de Cargolux en tant qu'actionnaire stratégique en acquérant une participation de 35%.

Au 31.12.2021, la SNCI détient 2.233.766 actions représentant 10,67% du capital de Cargolux Airlines International S.A..

En 2018, la SNCI a participé à la création de Master LeaseCo S.A. qui a acquis, via deux filiales, deux avions de Cargolux pour les louer ensuite à nouveau à Cargolux. Cette transaction s'inscrit dans un ensemble de mesures prises pour soutenir la compétitivité de la société. L'actionnariat de Master LeaseCo S.A. est identique à celui de Cargolux Airlines International S.A.

En 2021, en moyenne, Cargolux a employé un total de 2.402 personnes au niveau mondial dont, au 31 décembre 2021, quelque 1.830 basées au quartier général de Cargolux à Luxembourg.

Exercice (chiffres consolidés)	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Chiffre d'affaires (000 USD)	4.428.786	3.167.674	2.252.658	2.633.723
Résultat opérationnel (000 USD)	1.718.213	990.848	113.830	321.157
Résultat net (000 USD)	1.295.297	768.669	20.242	211.206

La Société Nationale de Crédit et d'Investissement (SNCI) et le Fonds Européen d'Investissement (FEI) ont constitué le Luxembourg Future Fund en 2015, un fonds d'investissement fermé sous la forme d'une S.A. SICAV-FIS (Société Anonyme, Société d'Investissement à Capital Variable-Fonds d'Investissement Spécialisé). La taille du fonds s'élève à un montant global de quelque 150 millions d'euros dont 30 millions d'euros d'engagement du FEI et 120 millions d'euros de la SNCI. Les propositions d'investissement sont sélectionnées et préparées en toute indépendance par le FEI qui agit en tant que conseiller du fonds.

Le Luxembourg Future Fund est organisé en deux sous-fonds, dont les engagements de mise sont les suivants :

- Quelque 60 millions d'euros sont dédiés au Luxembourg Future Fund – sous-fonds « VC fonds de fonds » ;
- 90 millions d'euros sont dédiés au Luxembourg Future Fund – sous-fonds « fonds de Co-investissements ».

Le Luxembourg Future Fund réalise des investissements directs et indirects (ces derniers via son activité de fonds de fonds) dans les PME innovantes et technologiques en phase de démarrage ou de croissance. Les entreprises investies sont sélectionnées sur la base de deux critères clés cumulatifs du fonds qui sont la rentabilité financière et les retombées pour l'économie luxembourgeoise. Le LFF applique une politique d'investissement en accord avec la base éthique et sociale de sa mission. Les entreprises sont actives dans les secteurs technologiques les plus variés (ICT, cleantech et autres, à l'exception du secteur des technologies de la Santé, disposant déjà de son propre fonds d'investissement).

Il s'agit d'un instrument de financement qui est complémentaire aux produits existants de la SNCI, notamment du fait qu'il vise les activités entrepreneuriales étrangères capables de soutenir la diversification et le développement durable de l'économie luxembourgeoise.

Depuis sa création, le Luxembourg Future Fund a décidé d'investir dans quatre fonds d'investissement établis à Luxembourg :

- Paladin European Cyber Fund SCSp-SIF, actif dans les services informatiques, de cyber sécurité aux entreprises, dans les secteurs des communications et de la mobilité ;
- Middlegame Ventures Fund I SCSp, spécialisé dans les jeunes entreprises Fintech essentiellement en Europe ;
- GP Bullhound Fund V SCSp, dont l'objectif est d'investir dans des entreprises européennes en phase de croissance et actives dans l'économie digitale, plus particulièrement les médias digitaux, les fintechs, les logiciels et les places de marché.

Fabric Ventures Fund 2021 SCSp, un fonds européen d'investissement en capital risque ayant comme objectif de supporter les entreprises de « l'économie ouverte » à travers le monde entier. Il s'agit du premier fonds soutenu par le FEI à investir dans des actifs digitaux sous le programme pilote européen « InnovFin Artificial Intelligence and Blockchain Technology ».

Le LFF a également décidé d'investir directement dans les entreprises suivantes :

- CrossLend GmbH (DE), Pagantis UK Limited (UK) (Auparavant Digital Origin Technology Limited), LendInvest PLC (UK) et solarisBank AG (DE) actives dans le secteur des Fintech ;
- Spire Global, Inc. (USA), Iceye Oy (FIN) et Northstar Earth & Space Inc. (CA) actives dans le secteur spatial ;
- Cyberhedge Europe SARL (LU) active dans le secteur de la cyber sécurité.

À propos du FEI :

La principale mission du Fonds européen d'investissement (FEI) est de soutenir les micro-, petites et moyennes entreprises européennes en leur facilitant l'accès au financement. Le FEI conçoit et met en oeuvre des opérations de capital-risque et de capital de croissance ainsi que des instruments de garantie et de microfinance ciblant spécifiquement ce segment du marché.

Son rôle consiste donc à contribuer à la réalisation des objectifs de l'UE en matière de soutien à l'innovation, à la recherche et au développement, à l'esprit d'entreprise, à la croissance et à l'emploi. Avec des investissements dans plusieurs centaines de fonds, le FEI est un acteur de premier plan dans le capital-risque européen en raison de l'ampleur et de la portée de ses investissements, notamment dans la haute technologie et le capital-risque de départ.

La Société Nationale de Crédit et d'Investissement (SNCI) a décidé d'investir en 2020 aux côtés d'investisseurs publics et privés (institutionnels et corporates) dans Orbital Ventures S.C.A. SICAV-RAIF (société d'investissement à capital variable – Fonds d'investissement alternatif réservé), un fonds d'investissement luxembourgeois axé sur des sociétés actives dans le domaine de l'espace. Le montant souscrit lors de ce premier closing a atteint 70 millions d'euros d'engagements, desquels la SNCI a pris 10 millions d'euros. Le fonds a réalisé son closing final en 2021 à quelque 120 millions d'euros, et la SNCI a dans ce cadre augmenté son engagement à 18 millions d'euros. Le fonds se concentre sur des entreprises en phase de croissance, mais également d'amorçage, développant des produits, services ou technologies innovants sur l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur spatial, avec une priorité sur les entreprises générant déjà des revenus ou en présentant la capacité à court terme. Des critères non financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance font également partie du cadre de sa stratégie d'investissement. Orbital Ventures General Partner S.à.r.l. est le General Partner du fonds, et RSM Fund Management Luxembourg S.A. son Alternative Investment Fund Manager (AIFM).

Le fonds a réalisé les investissements suivant au 31.12.2021 :

- Isotropic Systems LTD (UK), produisant les premiers terminaux satellites multifaisceaux et à large bande passant mondiaux, soutenant la croissance de l'industrie satellitaire
- Vicarious FPC, Inc. (USA), qui propose la robotique-en-tant-que-service en utilisant des logiciels avancés pour automatiser les opérations et fournir aux clients l'accès à des solutions d'automatisation flexibles.
- SeerAI, Inc. (USA), qui développe des produits d'analyse et une plateforme de produits-analytiques-en-tant-que-service qui permettra aux clients de générer des informations uniques et exploitables à partir de la fusion de sources de données publiques et privées, en particulier de données géospatiales.
- Wakeo S.A.S. (FR), s'attaquant aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement internationale avec une visibilité multimodale en temps réel, des analyses avancées et un suivi des émissions environnementales.
- Ellipsis Earth Intelligence B.V. (NL), qui construit une plateforme de données permettant de partager des informations géospatiales.
- Recycleye Ltd (UK), qui utilise l'intelligence artificielle et les robots pour automatiser et accélérer le processus de gestion des déchets.
- Fernride GmbH (DE), fournisseur de technologie-en-tant-que-service de logistique sans conducteur télécommandée et entièrement automatisée.
- Mangata Networks, Inc. (USA), une société de télécommunications par satellite qui prévoit de construire une constellation de satellites de communication de grande capacité pour fournir une connectivité à large bande à n'importe quel point de la surface de la Terre.
- The Exploration Company GmbH (DE), qui cherche à démocratiser l'accès à l'espace pour les entreprises non spatiales grâce à la prochaine génération de vaisseaux spatiaux.

Exercice	31.12.2021	31.12.2020
Actifs nets (000 EUR)	39.176	7.710
Résultat net (000 EUR)	4.429	(2.383)
NAV/action ordinaire (EUR)	1.0535	0.7596

ENCEVO S.A. est issue de la fusion des deux sociétés de distribution d'énergie luxembourgeoises, CEGEDEL S.A. et SOTEG S.A., et de la société allemande Saar Ferngas AG. CEGEDEL S.A. distribuait près de 70% de l'électricité consommée au Luxembourg et SOTEG S.A. était le premier distributeur de gaz naturel au Luxembourg. Saar Ferngas AG était la principale société de distribution de gaz dans la Sarre et la Rhénanie-Palatinat. Cette fusion a été initiée dans un but de renforcement des positions compétitives et ce par l'extension des offres d'électricité et de gaz naturel ainsi que par le développement commun de nouveaux projets d'énergies renouvelables.

La SNCI a apporté en date du 23 janvier 2009, ensemble avec les autres principaux actionnaires, sa participation de CEGEDEL S.A. de 11,89% à SOTEG S.A. dont elle était déjà actionnaire à hauteur de 10%. Une offre publique obligatoire a été lancée sur l'ensemble des actions CEGEDEL S.A. restant en circulation. Le nouveau groupe a finalement été constitué le 1^{er} juillet 2009 par la restructuration voire la nouvelle dénomination de ses sociétés. Les activités du groupe ont été chapeautées sous la holding faïtière ENOVOS INTERNATIONAL S.A. (devenue ENCEVO S.A. fin 2016) qui initialement poursuivait ses activités principalement via ses filiales luxembourgeoises ENOVOS LUXEMBOURG S.A., le fournisseur d'énergie, et CREOS LUXEMBOURG S.A., l'opérateur de réseau. Début 2019 ENCEVO S.A. a regroupé ses activités dans le domaine des installations et services techniques autour de l'équipement du bâtiment, de la production décentralisée d'énergie et de l'efficacité énergétique dans sa filiale, Teseos Luxembourg S.A. (anciennement Enovos Services Luxembourg S.A.), qui assure une présence du groupe dans l'intégralité de la chaîne de valeur énergétique. ENCEVO DEUTSCHLAND GmbH, qui est directement détenue par la maison mère du groupe, poursuit les activités en Allemagne.

Début 2011, la Ville de Luxembourg est devenue actionnaire du groupe grâce à un apport de ses activités dans le domaine de l'énergie. ArcelorMittal Luxembourg S.A. qui, avec une participation de 23,48% était le deuxième actionnaire le plus important du groupe, a cédé en juillet 2012 ses actions à AXA Redilion ManagementCo S.C.A., une entité du groupe AXA Private Equity qui en 2013 est sortie du giron de l'assureur AXA et a été rebaptisée Ardian.

Début 2016, l'Etat luxembourgeois, la SNCI, la Ville de Luxembourg et AXA Redilion ManagementCo S.C.A./ Ardian Redilion ManagementCo S.C.A., actionnaires du groupe, ainsi que la Banque et Caisse d'Épargne de l'Etat ont acquis les 28,36% détenus par RWE AG et E.ON Ruhrgas International GmbH dans la société faïtière du groupe. Cette transaction reflète notamment la volonté du Gouvernement de détenir une majorité publique dans une société qui, avec ses réseaux énergétiques, est considérée clé pour la fourniture d'énergie du Luxembourg.

Au cours de l'année 2018, Electrabel S.A. (ENGIE S.A.) a cédé sa participation à POST Luxembourg et China Southern Power Grid International (Luxembourg) Co.,Ltd Sarl a acquis 24,92% de AXA Redilion ManagementCo S.C.A./ Ardian Redilion ManagementCo S.C.A..

En 2021, le groupe ENCEVO a employé en moyenne en 2021 2.253 collaborateurs. La SNCI détient 14,2% du capital et des droits de vote d'ENCEVO S.A. qui n'est pas cotée.

Exercice (chiffres consolidés)	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Chiffre d'affaires (000 EUR)	2.516.822	1.998.086	2.105.886	2.019.154
Résultat opérationnel (000 EUR)	97.406	54.331	82.237	85.358
Résultat net (EUR)	62.403	18.396	49.716	43.361

Luxcontrol a été créée en 1978, lors de la restructuration de la sidérurgie luxembourgeoise, comme laboratoire d'analyse et d'essais sous le nom de Laborlux. En 1992, le TÜV Rheinland a rejoint l'actionnariat à hauteur de 56% et le nom de Laborlux a été changé en Luxcontrol. Le solde de l'actionnariat est détenu par ArcelorMittal et par la SNCI à hauteur de 22% chacun.

Luxcontrol est active dans le domaine de la gestion et de la maîtrise des risques liés à la Qualité, la Sécurité et l'Environnement.

Ses clients proviennent tant de l'industrie, de l'artisanat, du commerce, des services que du secteur public.

Luxcontrol a progressivement développé des prestations spécifiques pour la protection de l'environnement et des ressources naturelles, la sécurité et la santé au travail ainsi que pour la qualité des produits et des services. Au fil du temps, Luxcontrol a aussi élargi sa présence géographique en créant des filiales/succursales à l'étranger, au Japon, en Chine, en Turquie et aux Etats-Unis.

Fin 2021, Luxcontrol occupait 217 personnes dont 209 au Luxembourg.

Exercice	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Chiffre d'affaires (000 EUR)	10.792	10.730	11.668	12.264
Résultat opérationnel (000 EUR)	2.932	2.345	3.681	4.169
Résultat net (EUR)	2.208	1.510	2.670	2.892

La société anonyme Luxtrust a été constituée avec un capital social de 4.500.000 euros en date du 18 novembre 2005 par l'Etat luxembourgeois, la SNCI et plusieurs acteurs des secteurs privé et public parmi lesquels on retrouve POST Luxembourg, la Banque et Caisse d'Épargne de l'Etat, la BGL BNP Paribas, la Banque Internationale à Luxembourg et la Chambre de Commerce.

L'objet de Luxtrust S.A. est la mise en place et l'exploitation d'une plate-forme de certification électronique qui permet d'assurer un haut niveau de sécurité et de confidentialité aux échanges électroniques et de promouvoir ainsi le développement des activités en matière d'E-Banking, d'E-Business et d'E-Government auprès de tous les acteurs économiques. Luxtrust S.A. est présente en France depuis 2019 avec sa filiale Luxtrust France SAS et en Belgique depuis 2020 avec une succursale.

Suite à une restructuration du capital de Luxtrust S.A. en 2012 et à plusieurs augmentations de capital qui se sont succédées depuis 2010, dont la dernière au premier trimestre 2017, le capital social s'élevait à 6.207.777 euros au 31.12.2017 dont la SNCI détenait 1.050.799 actions, représentant 16,93% du capital.

Au courant de l'année 2018, les actionnaires de Luxtrust S.A. ont accédé à la proposition d'un partenariat stratégique avec le groupe Italien Tinexta S.p.A. qui, par l'intermédiaire de sa filiale InfoCert S.p.A., est entré dans le capital de Luxtrust S.A. à hauteur de 50% pour créer de par cette joint-venture une grande autorité de certification européenne. Les actionnaires luxembourgeois, quant à eux ont décidé dans le cadre de cette opération de joint-venture de regrouper leurs participations respectives dans Luxtrust S.A. dans une société de tête, Luxtrust Development S.A. qui elle détient 50% du capital de Luxtrust S.A..

A noter que POST Luxembourg a repris les actions d'InfoCert S.p.A. en décembre 2020. Les deux co-actionnaires Luxtrust Development S.A. et POST Luxembourg ont procédé à une augmentation de capital de 6.600.000 euros dans Luxtrust S.A. en décembre 2021, portant le capital social à 19.015.554 euros.

Au 31.12.2021 la SNCI détient 16,93 % du capital de Luxtrust Development S.A. et donc indirectement 8,46% dans Luxtrust S.A..

En moyenne en 2021, le groupe Luxtrust occupait 75 personnes dont 69 au sein de Luxtrust S.A.

Exercice	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Chiffre d'affaires (000 EUR)	18.312	14.439	15.743	12.473
Résultat opérationnel (000 EUR)	-1.372	-3.455	-1.431	-255
Résultat net (EUR)	-1.475	-3.538	-1.488	-313

SES offre des capacités de transmission par satellite et des services satellitaires aux médias, aux administrations publiques et aux entreprises. Avec un total de quelque 70 satellites au 31.12.2021, dont une cinquantaine en orbite géostationnaire et 20 satellites en orbite terrestre moyenne, SES présente la première plateforme de distribution de services satellitaires au monde et est le leader mondial dans le domaine des solutions de communication par satellite.

Ainsi, les satellites opérés par SES diffusent 8.386 chaînes de télévision dont plus de 3.100 chaînes en qualité HD, haute définition, ou UHD, ultra haute définition, vers 355 millions de foyers, soit plus d'un milliard de personnes, dans le monde entier. SES dessert une clientèle diversifiée d'entreprises à l'échelle mondiale et fournit des services aux administrations publiques de 30 pays. Par ses services de mobilité SES assure la couverture d'une très large partie du trafic maritime et aéronautique au monde.

Le groupe offre des solutions de connectivité par satellite déployables dans les services Cloud et avec la technologie 5G. SES détient aussi des participations stratégiques dans plusieurs opérateurs satellitaires régionaux et opérateurs spécialisés dont CIEL au Canada, YahLive au Moyen-Orient, QuetzSat au Mexique et GovSat au Luxembourg.

Dans le cadre du déploiement de la 5G aux USA nécessitant la libération d'une partie de la C-Band, SES doit libérer certaines capacités C-Band actuellement utilisées pour ses clients et assurer une continuité de services pour ces mêmes clients sur une autre partie de la C-Band.

Dans son calendrier de lancement 2022 - 2024, SES a prévu à ce jour la mise en orbite de dix-huit nouveaux satellites dont onze en orbite terrestre moyenne pour O3B mPower, la nouvelle génération de satellites O3b, et cinq dans le cadre de la libération de certaines capacités C-Band aux USA. La SNCI est un des actionnaires fondateurs de SES. Au 31.12.2021, elle détient 60.607.161 actions de la catégorie B dans SES S.A., représentant 10,88% des droits de vote et 5,27% des droits économiques ainsi que 7.084.775 titres FDR représentant 1,54% des droits économiques.

Les FDR de SES sont cotés sur Euronext Paris et à la Bourse de Luxembourg. Au 31.12.2021, le groupe SES occupe 2.037 personnes (Equivalent temps plein) dont 651 sur le site luxembourgeois de Betzdorf.

Exercice (chiffres consolidés)	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Chiffre d'affaires (000 000 EUR)	1.782	1.876	1.984	2.010
Résultat opérationnel (000 000 EUR)	468	82	366	391
Résultat net (000 000 EUR)	446	(95)	276	287

SISTO Armaturen est spécialisée dans la production de vannes à membrane et d'actionneurs, en fonte et en acier inoxydable. Ces produits sont utilisés dans l'équipement d'immeubles ou d'installations industrielles les plus variés. Ainsi, ils se retrouvent entre autres dans les installations de l'industrie alimentaire, pharmaceutique, nucléaire ou encore de la biotechnologie et plus particulièrement dans les applications et les processus d'automatisation et les technologies de procédés.

Le capital social de SISTO S.A. s'élève à 6.000.000 euros. La SNCI détient une participation de 47,1%, le solde étant détenu par le groupe industriel allemand KSB SE & Co. KGaA (anciennement KSB AG) établi à Frankenthal en Rhénanie-Palatinat, qui est spécialisé dans la construction de pompes et de la robinetterie.

En moyenne en 2021, SISTO occupait 159 personnes sur son site industriel et administratif dans la zone industrielle à Echternach, adapté à ses besoins et doté d'un atelier de production moderne d'une surface de 6.500 m² ainsi que de surfaces de bureau techniques et administratives de 2.000 m². Au cours des dernières années, SISTO a continué ses efforts de modernisation de son outil de production en investissant notamment dans un nouveau centre d'usinage intégré.

Exercice	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Chiffre d'affaires (000 EUR)	28.003	19.424	21.396	17.657
Résultat opérationnel (000 EUR)	5.603	1.624	2.999	1.318
Résultat net (000 EUR)	4.156	1.210	2.219	960

3.2 PARTICIPATIONS - TABLEAU SYNOPTIQUE

AU 31 DECEMBRE 2021, LES PARTICIPATIONS DE LA SNCI INSCRITES AU BILAN SE DECOMPOSENT COMME SUIV (POUR PLUS DE DETAILS SUR CERTAINES PARTICIPATIONS, CF AUSSI PARTIE 4.1 LES PRINCIPALES PARTICIPATIONS DE LA SNCI) :

Dénomination sociale	Forme juridique	Siège social	Taux de détention SNCI -droits de vote ¹	Autres actionnaires - droits de vote ¹	
ADVENT LIFE SCIENCES FUND I LP	L.P.	Londres, UK	20,68 % ²	Fonds Européen d'Investissement	15,43 % ²
Agence luxembourgeoise pour la Coopération au Développement (ou LUX-DEVELOPMENT)	S.A..	Luxembourg	1,75 %	Etat Luxembourgeois	98,25 %
ArcelorMittal ³	S.A.	Luxembourg	0,95%	Etat Luxembourgeois Actionnaires importants Flottant	1,32 % 33,67 % 64,06 %
ArcelorMittal Schiffflange	S.A.	Esch-sur-Alzette	5,43 %	ArcelorMittal Belval & Differdange S.A. Groupe Bruxelles Lambert Autres	- - -
Cargolux Airlines International S.A.	S.A.	Sandweiler	10,67 %	LUXAIR S.A. HNCA (Luxembourg) S.à r.l. BCEE Etat Luxembourgeois	35,10 % 35,00 % 10,91 % 8,32 %
DI SA	S.A.	Luxembourg	9,55 %	Fondateurs BIP Venture Partners S.A., SICAR Iris Capital Fund III FCPR Autres	- - - -
Digital Tech Fund Series 1 Vintage Units	S.C.A	Luxembourg	14,74 %	Etat Luxembourgeois POST Capital S.A. SES Astra Services Europe S.à.r.l. HIGH CAPITAL 1 SCSP. Proximus Luxembourg S.A. BIL S.A. Suridam Invest III S.C.Sp. Université du Luxembourg Arduina S.C. Digital Tech Fund (GP) S.à.r.l.	- - - - - - - - - -
Series 2 Vintage Units			14,73 %		⁴ -
ENCEVO S.A.	S.A.	Esch-sur-Alzette	14,20 %	Etat Luxembourgeois China Southern Power Grid International (Luxembourg) Co. LTD. S.à r.l. Administration Communale de La Ville De Luxembourg BCEE POST Luxembourg AXA Redilion ManagementCo S.C.A. et ARDIAN Redilion ManagementCo S.C.A.	28,00 % 24,92 % 15,61 % 12,00 % 4,71 % 0,56 %
EUREFI	S.A.	Longwy, France	7,42 %	Equipe de gestion IDELUX Développement s.c.r.l / SOGEPARLUX S.A. FPMEI / FFI BCEE ETHIAS S.A. SOGEPA S.A. / Région wallonne AUTRES	- - - - - -
EUROBETON HOLDING S.A.	S.A.	Contern	34,50 %	LBO Investments S.A.	65,50 %

Dénomination sociale	Forme juridique	Siège social	Taux de détention SNCI -droits de vote¹	Autres actionnaires - droits de vote¹	
FIELD SICAR S.C.A., en liquidation volontaire	S.C.A.	Pétange	14,27 %	FCIR BCEE BIP Venture Partners S.A., SICAR CEGEE Autres	- - - - -
IP-R Holding S.à.r.l.	S.à.r.l.	Luxembourg	39,44%	POST Capital S.A. CD-PME	50,00 % 10,56 %
LUXCONTROL S.A.	S.A.	Esch-sur-Alzette	22,00 %	TÜV International GmbH ArcelorMittal Luxembourg S.A.	56,00 % 22,00 %
Luxembourg Future Fund ⁵	S.A. SICAV FIS	Luxembourg			
Sous-fonds Co-Investissements			80,00%	Fonds Européen d'Investissement	20,00 %
Participations détenues Crosslend GmbH, G.m.b.H, Berlin, Allemagne Cyberhedge Europe SARL, S.à.r.l, Luxembourg Iceye Oy, Limited Company, Espoo, Finlande LendInvest PLC, Public limited company, Londres, UK Pagantis UK Limited (auparavant Digital Origin Technology Limited), Private limited company, Londres, UK SolarisBank AG, AG, Berlin, Allemagne Spire Global Inc., Corporation, San Francisco, USA Northstar Earth & Space Inc., Business Corporation, Montréal, Canada					
Sous-fonds VC Fond de fonds			80,00%	Fonds Européen d'Investissement	20,00 %
Participations détenues Paladin European Cyber Fund, SCSp-SIF, SCSp, Luxembourg MiddleGame Ventures Fund I, SCSp, Luxembourg GP Bullhound Fund V SCSp, SCSp, Luxembourg Fabric Ventures Fund 2021 SCSp, SCSp, Luxembourg					
Luxtrust Development	S.A.	Luxembourg	16,93 %	Etat Luxembourgeois BCEE BGL BNP Paribas S.A. POST Luxembourg BANQUE DE LUXEMBOURG S.A. Autres	38,58 % - - - - -
Master LeaseCo S.A.	S.A.	Strassen	10.67%	LUXAIR S.A. HNCA (Luxembourg) S.à r.l. BCEE Etat Luxembourgeois	35,10 % 35,00 % 10,91 % 8,32 %
NORTHSTAR EUROPE S.A. ⁶	S.A.	Luxembourg	17,00 %	Northstar Trade Finance Inc. Office du Ducroire	66,00 % 17,00 %
Orbital Ventures S.C.A., SICAV-RAIF	S.C.A., SICAV-FIAR	Luxembourg	15.20%	Fonds Européen d'Investissement Etat Luxembourgeois OHB BCEE BGL BNP Paribas S.A. POST Capital S.A. SES S.A. BIL S.A. Orbital Ventures General Partner S.à.r.l.. Orbital Ventures Associates SCSp Autres	- - - - - - - - - - -

Dénomination sociale	Forme juridique	Siège social	Taux de détention SNCI -droits de vote ¹	Autres actionnaires - droits de vote ¹
Paul Wurth Real Estate S.A.	S.A.	Luxembourg	18,84 %	SMS Investments S.A. 59,19 % BCEE 10,98 % Etat Luxembourgeois 10,98 %
RTL Group S.A. ³	S.A.	Luxembourg	0,20 %	Bertelsmann Capital Holding GmbH 76,28 % Flottant 23,52 %
SES	S.A.	Betzdorf		Etat Luxembourgeois - Actions de catégorie B 11,58 % ⁷ BCEE - Actions de catégorie B 10,88 % ⁷ Actions nominatives 0,83 % ⁷ Flottant ⁹ 65.84 % ⁷
Actions de catégorie B			10,88 % ⁷	
Actions de catégorie A (FdR) ³			1,54 % ⁸	
SISTO ARMATUREN S.A.	S.A.	Echternach	47,15 %	KSB FINANZ S.A. 52,85 %
SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE CAPITAL-DEVELOPPEMENT POUR LES PME S.A. (ou CD-PME) ¹⁰	S.A.	Luxembourg	50,00 %	BCEE 10,00 % BGL BNP Paribas S.A. 10,00 % BIL S.A. 10,00 % ING Luxembourg S.A. 10,00 % BANQUE RAIFFEISEN S.C. 10,00 %
Technoport S.A.	S.A.	Esch-sur-Alzette	44,92 %	Etat Luxembourgeois 55,08 %

¹ La détention éventuelle d'actions propres par la participation n'a pas été considérée (pour autant que ne soit pas précisé autrement dans la suite du tableau).

² Le taux de participation reflète l'ensemble des montants contribués.

³ Au niveau comptable, ces participations sont comptabilisées dans le poste « Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable ».

⁴ Les actionnaires sont identiques à ceux de Digital Tech Fund - Series 1 Vintage Units.

⁵ Instrument clé de la SNCI en matière de développement de l'écosystème capital-risque luxembourgeois qui vise notamment les activités entrepreneuriales étrangères contribuant à la diversification économique durable du pays en apportant de la substance économique dans les secteurs stratégiques clés.

Pour plus de détails sur le Luxembourg Future Fund, CF aussi parties: Faits saillants 2021 / Rapport de gestion 2021 / 4.1 LES PRINCIPALES PARTICIPATIONS DE LA SNCI

⁶ Dans le contexte d'un actionnaire défaillant, les droits de vote d'une partie des actions détenues par Northstar Trade Finance Inc sont suspendus.

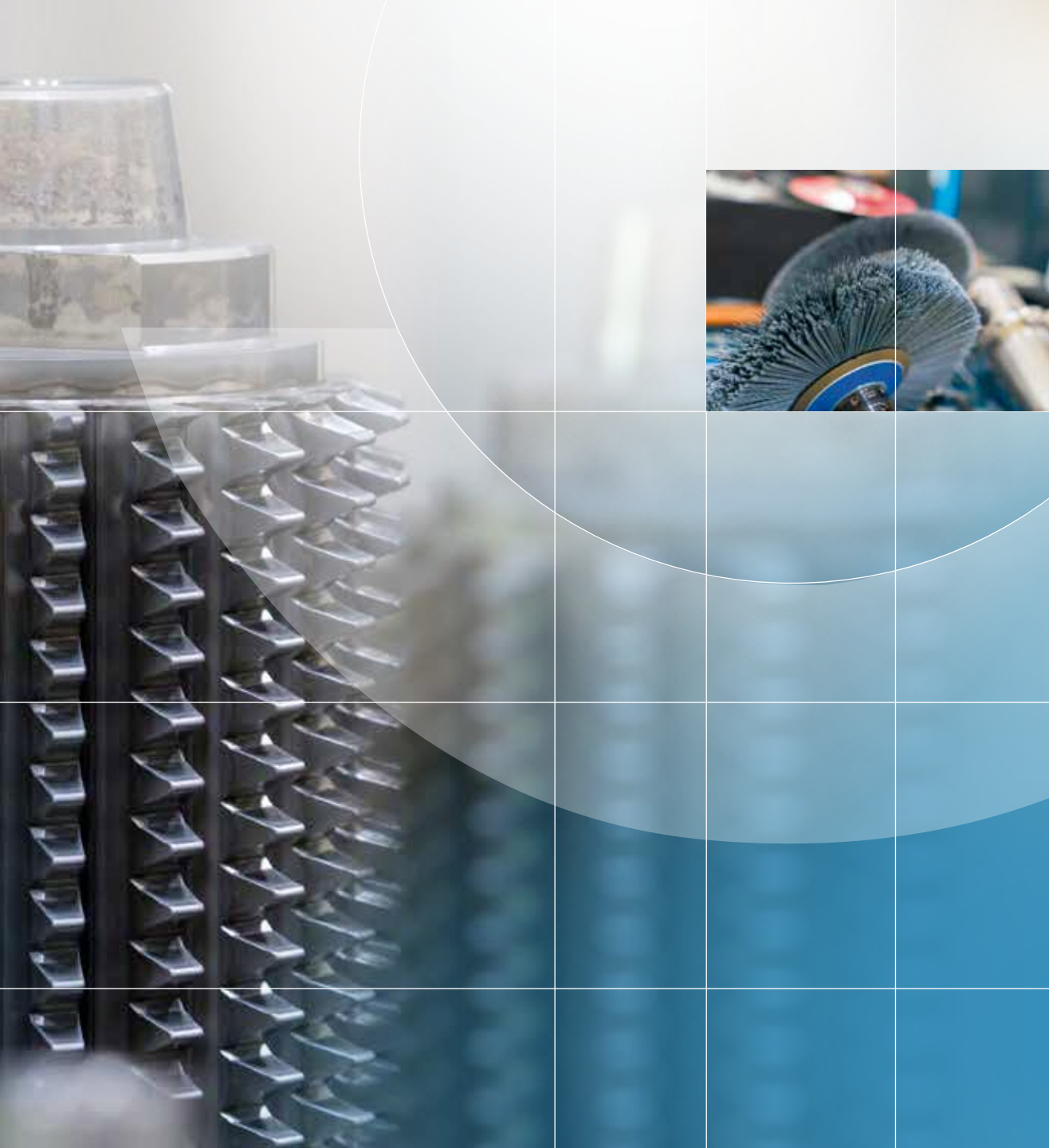
⁷ Les droits de vote des actions de SES S.A. achetées par SES Astra S.A. dans le cadre du share buyback de 2021 et dont l'annulation est prévue dans les prochains mois, sont suspendus.

⁸ Les droits économiques sont considérés.

⁹ Sont également incluses les actions de catégorie A (FdR) détenues par la SNCI, l'Etat Luxembourgeois et la BCEE.

¹⁰ Le 3 mai 2022, une assemblée extraordinaire des actionnaires a décidé la mise en liquidation de la société.





GTRS - GEAR TOOLS RECONDITIONING SOLUTIONS **HAUTCHARAGE**

ZAE Robert Steichen
5, rue bommel | L-4940 Hautcharage





SATURNE TECHNOLOGY
LUXEMBOURG

2, Rue de l'Étang
L-5326 Contern



Relations

4.1 L'ACCORD DE COOPÉRATION « NEFI »

NEFI a été créée le 12 juillet 1999 à Bruxelles par sept institutions financières, parmi lesquelles la SNCI, qui se sont regroupées par la signature d'un accord de coopération sous une dénomination commune: « Network of European Financial Institutions (NEFI) » www.nefi.eu.

Les institutions-partenaires ont pour trait commun d'être chargées, dans le cadre de l'exécution de leur législation nationale, d'une mission d'intérêt économique général par leur gouvernement respectif, notamment par le biais du financement des PME/PMI, de l'industrie, des infrastructures, du développement régional ou de la protection de l'environnement.

Le but de l'accord est, de façon générale, de développer au sein de l'Union européenne la coopération dans le secteur des PME et, plus particulièrement, dans les domaines du conseil et du financement.

Depuis la signature de l'accord de coopération, au total 16 nouveaux membres ont rejoint NEFI alors que deux l'ont quitté (la Deutsche Ausgleichsbank (DtA) a été absorbée par la KfW et la banque partenaire italienne Mediocredito Centrale S.p.A. (MCC) est sorti de l'accord début 2019 et a été remplacée en 2019 par une autre institution Italienne, CDP). Les derniers membres qui ont rejoint NEFI courant 2019 représentent le Portugal, Malte et donc l'Italie.

Au 31.12.2021 les membres du NEFI sont:

- ALMI Företagspartner AB, Suède
- Attīstības finanšu institūcija Altum, Lituanie
- AWS Austria Wirtschaftsservice GmbH, Autriche
- BGK Bank Gospodarstwa Krajowego, Pologne
- BDB Bulgarian Development Bank, Bulgarie
- Bpifrance, France
- BBB British Business Bank plc, Grande-Bretagne
- CDP, Cassa Depositi et Prestiti, Italie
- NDB National Development Bank, République Tchèque,
- Fund KredEx, Estonie
- Finnvera plc, Finlande
- HBOR Hrvatska banka za obnovu i razvitak, Croatie
- HDB Hellenic Development Bank, Grèce
- ICO Instituto de Crédito Oficial, Espagne
- KfW Bankengruppe, Allemagne
- MDB Malta Development Bank, Malte
- MFB Magyar Fejlesztési Bank Zártkörűen Működő Részvénytársaság, Hongrie
- SBCI Strategic Banking Corporation of Ireland, Irlande
- SID Slovene Export and Development Bank Inc., Sloveenie
- Slovenská Záručná A Rozvojová Banka, Slovaquie
- SNCI Société Nationale de Crédit et d'Investissement, Luxembourg

Un groupe de travail permanent (Permanent Working Group – PWG) est l'organe de travail du NEFI. Ce groupe se réunit périodiquement, en règle générale quatre fois par an, pour s'informer mutuellement sur les plus récents développements dans les différentes institutions et pour discuter et élaborer des positions communes sur des sujets d'actualité, présentant un intérêt commun pour les membres du NEFI. Les réunions du PWG sont organisées en alternance par les différents membres. Le PWG décide également de la représentation du NEFI dans des réunions externes, notamment avec les responsables de la Commission européenne, de la BEI ou du EIF. Vu son activité croissante le NEFI dispose depuis 2009 d'un secrétariat basé à Bruxelles, occupé par une personne en charge de la coordination. Au cours de l'année sous revue le PWG s'est réuni trois fois.

Un groupe haut-niveau, le « High Level Meeting (HLM) », se réunit en principe tous les deux ans pour assurer l'échange au plus haut niveau, tirer le bilan des travaux réalisés et fixer des objectifs futurs. A cause de la crise sanitaire aucun HLM ne s'est réuni en 2020 et 2021. Le prochain HLM sera organisé en septembre 2022 par la Slovene Export and Development Bank à Lubljana.

4.2 L'ASSOCIATION EUROPÉENNE DES INVESTISSEURS DE LONG TERME (ELTI: EUROPEAN LONG-TERM INVESTORS)

La SNCI a rejoint l'ELTI en 2014. Les membres de l'ELTI sont généralement les banques de développement des Etats membres de l'Union Européenne. L'ELTI regroupe aussi quelques membres associés partageant les mêmes objectifs mais offrant des services divers.

L'ELTI a été créée en 2013 par 16 institutions financières européennes afin de promouvoir et d'attirer des investissements à long terme par:

- Le renforcement de la coopération, également au niveau opérationnel, entre institutions financières de l'Europe mais également avec des institutions de l'Union Européenne agissant en tant que financiers à long terme ;
- L'information des institutions européennes sur le rôle que peuvent jouer ses membres en tant qu'institutions et agences pour le financement à long terme ;
- L'information de ses membres sur des sujets en rapport avec l'Union Européenne ;
- L'échange d'informations et d'expériences entre membres et d'autres organisations ayant également pour objet la promotion du financement à long terme ;
- Le développement de concepts de financement à long terme et la promotion de la recherche académique sur les investissements à long terme ;
- La représentation, la promotion et la défense des intérêts communs de ses membres dans le domaine du financement à long terme.

Aujourd'hui, l'ELTI compte 21 membres, 9 membres associés et la Banque Européenne d'Investissement en tant qu'observateur.

MEMBRES:

Allemagne:

« KfW » Kreditanstalt für Wiederaufbau Bankengruppe

Autriche:

« OEBK » Österreichische Kontrollbank Aktiengesellschaft

Belgique:

« SFPI » Société Fédérale de Participations et d'Investissement

Bulgarie:

« BDB » Bulgarian Development Bank

Croatie:

« HBOR » Croatian Bank for Reconstruction and Development

Espagne:

« ICO » Instituto de Crédito Oficial

France:

« CDC » Caisse des Dépôts Groupe

« BPI » Bpifrance

Grèce:

« HDB » Hellenic Development Bank SA

Hongrie:

« MFB » Hungarian Development Bank

Irlande:

« SBCI » Strategic Banking Corporation of Ireland

Italie:

« CDP » Cassa Depositi e Prestiti

Lettonie:

« ALTUM » The Latvian Development Finance Institution

Lituanie:

« VIPA » Public Investment Development Agency

Luxembourg:

« SNCI » Société Nationale de Crédit et d'Investissement

Malta:

« MDB » Malta Development Bank

Pays-Bas:

« IN-NL » Invest-NL

Pologne:

« BGK » Bank Gospodarstwa Krajowego

Portugal:

« BP » Banco Português de Fomento

République Tchèque:

« NRB » Národní Rozvojová Banka

Slovaquie:

« SIH » Slovak Investment Holding

Slovenie:

« SID » Slovenska Izvozna in Razvojna Banka

MEMBRES ASSOCIÉS:

Allemagne:

« NRW Bank » Nordrheinwestfalen Bank

Belgique:

« PMV » Participatiemaatschappij
Vlaanderen

Bulgarie:

« FMFIB » Fund Manager of Financial
Instruments in Bulgaria

Grèce:

« CDLF » Consignment Deposits and Loans
Fund

Lituanie:

« INVEGA » Investment and business
guarantees LTD

Turquie:

« TSKB » Turkije Sinai Kalkinma Bankasi

Europe:

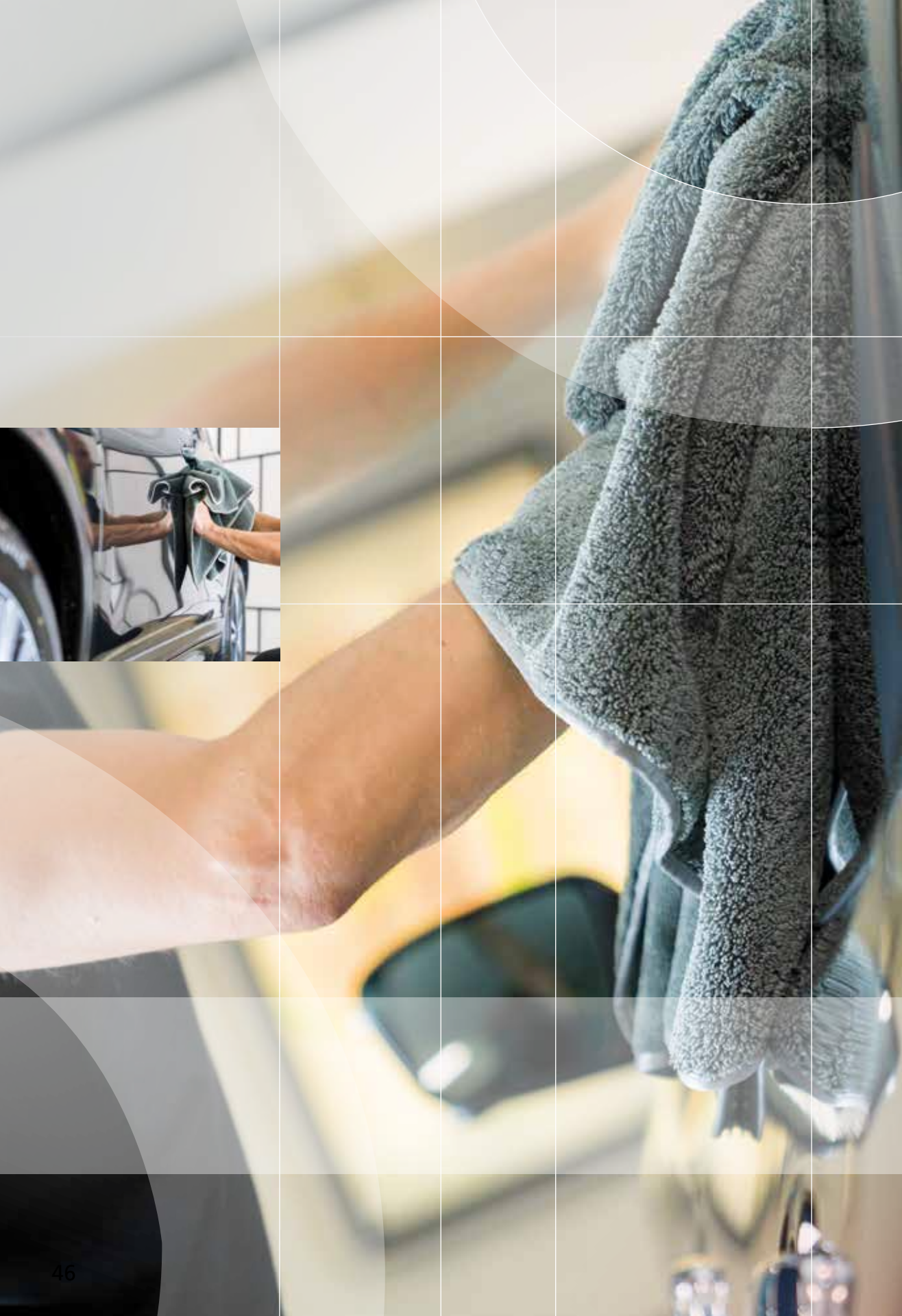
« CEB » Council of Europe Development
Bank

Scandinavie:

« NIB » The Nordic Investment Bank

Association internationale:

« LTIIA » Long-Term Infrastructure Investors
Association

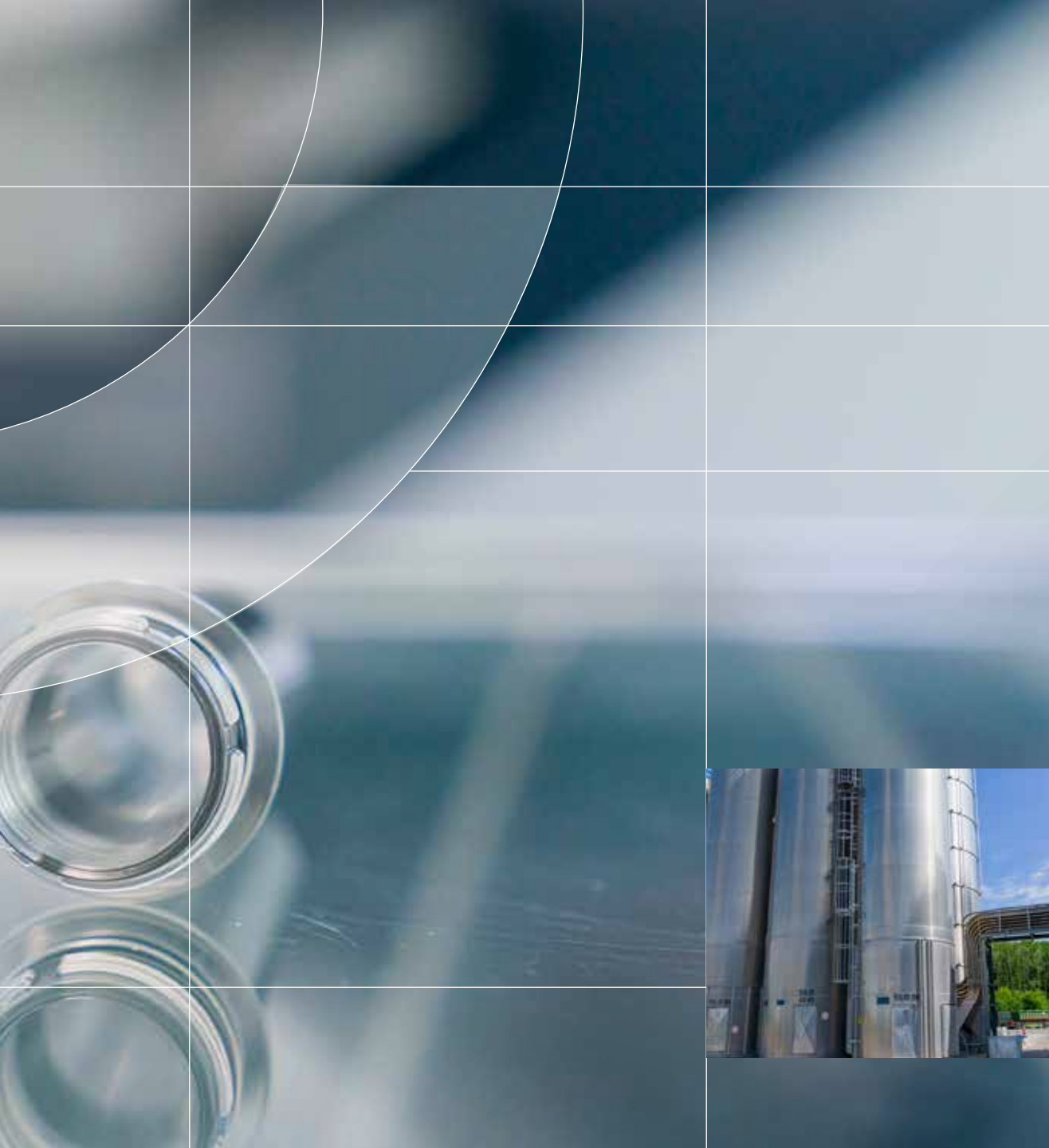




**CARSHINE
BERTRANGE**

Route d'Arlon
L-8050 Bertrange





LUXPET S.A.
SCHIFFFLANGE

Z.A.E. Robert Steichen
24, rue Héierchen | L-4940 Bascharage





Comptes annuels



5.1. RAPPORT DE GESTION

De par la loi, la SNCI est investie d'une mission d'intérêt général de promotion du développement économique du Luxembourg. En tant qu'établissement bancaire de droit public, elle jouit de sa personnalité juridique propre.

En vue de remplir sa mission, elle accorde des prêts à l'investissement aux entreprises luxembourgeoises soit directement, soit indirectement par le biais des banques intermédiaires de la place. Elle octroie également des prêts de création ou de transmission aux petites et moyennes entreprises (PME) nouvellement créées ou reprises, des cofinancements aux projets de recherche, développement-innovation, des prêts aux jeunes entreprises novatrices ainsi que des financements à l'étranger aux entreprises luxembourgeoises désireuses de s'implanter ou se développer à l'étranger. La SNCI prend et gère des participations dans des entreprises et fonds relevant d'une importance stratégique pour le développement et la diversification de l'économie luxembourgeoise. Les objectifs stratégiques de la SNCI englobent le financement de projets dans les domaines des technologies de l'information et des communications, de l'industrie et de la logistique, de l'artisanat, de l'horesca et du commerce, les « fintech », les éco- et biotechnologies, ainsi que les technologies dans le domaine de l'espace.

Les projets accompagnés doivent être consistants avec la base éthique et sociale de la mission de la SNCI.

La loi modifiée du 2 août 1977 portant création de la SNCI, les règlements grand-ducaux qui l'exécutent, ainsi que les lois et règlements relatifs au secteur financier luxembourgeois fixent le cadre des interventions de la Banque en matière de prêts et de prises de participations. Ils définissent sa mission, sa gouvernance, ses principales conditions d'intervention (les conditions d'octroi, les caractéristiques de durée, les niveaux d'intervention, les exigences en matière d'identification des contreparties) et sa politique en matière de gestion de risques. Des procédures internes ont été mises en place de manière à assurer la mise en pratique des droits et obligations y relatifs.

Toutes les décisions de crédit au-delà de 250.000 euros sont prises par le Conseil d'Administration. Un certain nombre d'opérations de prêts plus significatives, ainsi que toutes les prises de participations doivent en sus être approuvées par les Ministres compétents de la Banque, voire le Gouvernement en Conseil. En mars 2020, dans le contexte de la crise liée au COVID 19, le Conseil d'Administration de la SNCI a donné délégation à la Direction autorisée pour décider les financements spécifiquement liés aux instruments dits « de crise » et ainsi accélérer la prise de décision dans ces dossiers.

En ce qui concerne l'appréciation, le suivi et le contrôle des risques liés à l'exécution de sa mission, la SNCI maintient, conformément à son statut de banque de développement publique, un profil de risque global prudent. De par sa mission, elle est essentiellement exposée au risque de crédit, de contrepartie et de concentration. Elle est aussi exposée au risque de compliance, c'est-à-dire au risque de préjudice qu'elle pourrait subir si ses activités n'étaient pas exercées conformément au cadre légal et réglementaire en vigueur, ainsi qu'au risque de réputation pouvant, le cas échéant, en découler. La Banque a défini un appétit de risque prudent qui assure notamment que toutes les décisions de financement, ainsi que leur exécution sont en accord avec une approche durable en matière de gestion des risques, conformément à la mission à long terme de la SNCI. La diversification du portefeuille de la Banque est de sorte que l'allocation de ses fonds respecte ce profil global.

La crise sanitaire qui perdure depuis le début de l'année 2020 n'a pas eu d'impact négatif notable ni sur l'activité, la situation financière ou l'organisation de la SNCI.

Le Conseil d'Administration de la SNCI a décidé en 2021 des co-financements globaux, tous instruments confondus, pour un montant total de près de 36 millions d'euros, contre 77 millions d'euros en 2020.

Le SNCI a accordé 22 crédits d'équipement pour un montant total de 17,5 millions d'euros à des PME luxembourgeoises, contre 7,6 millions de crédits d'équipement en 2020. Ce sont les entreprises des secteurs du commerce (7,8 millions d'euros) et de l'artisanat (7,7 millions d'euros) qui se sont vues octroyer la plus grande partie de crédits d'équipement. Près de 1,9 million d'euros de crédits d'équipement ont été octroyés aux PME industrielles.

La SNCI a accordé pour plus de 17 millions d'euros de prêts en 2021 en vue du cofinancement de projets de développement ou d'innovation d'entreprises luxembourgeoises voire de prêts stratégiques en faveur de projets clés pour les entreprises qui les réalisent.

La Banque n'a pas pris de nouvelle participation directe en 2021, cette activité étant de par sa nature soumise à de très fortes variations en termes de décisions d'investissement d'une année à l'autre (cf. deuxième paragraphe du présent rapport de gestion). Elle a cependant été très impliquée dans un projet de cession de la participation historique de la SNCI dans Paul Wurth S.A. ainsi que, vu les difficultés financières du groupe Liberty Steel, dans l'élaboration de solutions visant le développement durable du site luxembourgeois du groupe.

La SNCI a réalisé en 2021 deux investissements via le Luxembourg Future Fund (LFF), qui est son instrument clé en matière de développement de l'écosystème capital risque luxembourgeois à travers ses investissements dans des fonds d'investissement et des entreprises innovantes apportant une substance économique dans les secteurs stratégiques du pays. Au deuxième trimestre 2021, le LFF a décidé d'investir dans Fabric Ventures Fund 2021 SCSp, un fonds européen d'investissement en capital risque ayant comme objectif de supporter les entreprises de « l'économie ouverte » à travers le monde entier. Il s'agit du premier fonds soutenu par le FEI à investir dans des actifs digitaux sous le programme pilote européen « InnovFin Artificial Intelligence and Blockchain Technology ». Fin 2021, un coinvestissement a été effectué dans Northstar Earth & Space Inc., société active dans le domaine de l'espace, et ce aux côtés de Telesystem Space Inc ..

Deux sociétés du portefeuille du LFF sont entrées en bourse en 2021. En juillet 2021, Lend Invest PLC a commencé à être cotée au « Alternative Investment Market » de la bourse de Londres. En août 2021, Spire Global Inc. est entrée en bourse à New York moyennant une fusion inversée.

Pour plus d'informations sur les entreprises récipiendaires des investissements du LFF, il est référé au communiqué de presse du Luxembourg Future Fund du 29 septembre 2021.

La SNCI a continué l'année dernière à implémenter les décisions prises au niveau de ses autres participations dans des fonds d'investissement, à savoir dans :

- Orbital Ventures S.C.A. SICAV-RAIF (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement alternatif réservé), un fonds d'investissement luxembourgeois axe sur les sociétés en phase de démarrage développant des technologies innovantes dans le domaine du secteur spatial, et dans,
- Digital Tech Fund S.C.A., un fonds d'investissement luxembourgeois visant les start-ups ICT (technologies de l'information et des communications) et en particulier les domaines de la cybersécurité, « fintech », « big data », « digital health », « Internet of things ».

Le bénéfice de l'exercice s'élève à 77,86 millions d'euros contre une perte de 22,76 millions d'euros en 2020. Si le résultat 2020 avait été fortement impacté de façon négative par des corrections de valeur sur valeurs mobilières ayant le caractère d'immobilisations financières, en l'occurrence sur les titres détenus de SES S.A. sous forme de FDR, ainsi que par la diminution de moitié des dividendes reçus de la part de SES S.A. en 2020, le bénéfice exceptionnel de 2021 est très largement expliqué par la plus-value réalisée lors de la cession de la participation dans Paul Wurth S.A. ensemble avec L'Etat et la Spuerkeess.

Le résultat de l'exercice est intégralement affecté aux réserves, conformément à la loi organique de la SNCI.

Il n'y a pas eu d'événements significatifs intervenus depuis la date de clôture de l'exercice au 31 décembre 2021.

Les deux derniers exercices montrent les impacts importants que des événements isolés peuvent avoir sur les résultats de Banque. Cette évolution souligne l'importance de développer autant que possible de façon complémentaire les deux piliers de l'activité de la SNCI, crédits et participations afin de disposer de flux de revenus et de trésorerie diversifiés et ainsi d'une base financière stable. Le bilan fort de la SNCI lui permet de continuer à réaliser sa mission de banque de développement dans l'intérêt général du développement économique durable du Luxembourg.

Luxembourg, le 24 février 2022
Le Conseil d'Administration

Two handwritten signatures in blue ink. The first signature is a stylized, cursive mark that appears to be a name or initials. The second signature is more legible, appearing to be 'M. de la...'.

5.2. RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ

RAPPORT SUR L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

OPINION

J'ai effectué l'audit des comptes annuels de SOCIETE NATIONALE DE CREDIT ET D' INVESTISSEMENT (la «Banque») comprenant le bilan au 31 décembre 2021 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A mon avis, les comptes annuels ci-joints présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de la Banque au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à

cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

FONDEMENT DE L'OPINION

J'ai effectué mon audit en conformité avec le Règlement (UE) N°537/2014, la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces règlement, loi et normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'audit des comptes annuels» du présent rapport. Je suis également indépendant de la Banque conformément au code de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales de déontologie comptable (Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels et je me suis acquitté des autres responsabilités qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

QUESTIONS CLÉS DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des comptes annuels de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de mon audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de mon opinion sur ceux-ci, et je n'exprime pas une opinion distincte sur ces questions.

ÉVALUATION DES PARTICIPATIONS

RISQUE IDENTIFIÉ

Au 31 décembre 2021, les participations représentent 22,24% du total du bilan. Les participations sont évaluées au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'évaluation. La Banque examine régulièrement la valeur des participations et apprécie s'il existe une indication qu'une participation a pu se déprécier. En cas de dépréciation d'une participation, une correction de valeur correspondant à la différence entre la valeur d' acquisition et la valeur d'évaluation inférieure est constituée.

J'ai considéré que l'évaluation des participations est un point clé de l'audit en raison de leur importance relative dans les comptes annuels de la Banque et du jugement nécessaire à l'appréciation des potentielles corrections de valeur.

MA RÉPONSE

Dans le cadre de mon audit des comptes annuels, mes travaux ont notamment consisté à :

- prendre connaissance de l'environnement de contrôle relatif à l'évaluation des participations ;
- prendre connaissance de et apprécier l'existence d'indicateurs de dépréciation sur base des informations et documents disponibles ;
- apprécier le montant des corrections de valeur sur base des méthodes d'évaluation retenues par le Conseil d'Administration et des hypothèses sous-jacentes.

AUTRES INFORMATIONS

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion mais ne comprennent pas les comptes annuels et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces comptes annuels.

Mon opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et je n'exprime aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des comptes annuels, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les comptes annuels ou la connaissance que j'ai acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, je suis tenu de signaler ce fait. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

RESPONSABILITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

RESPONSABILITÉS DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ POUR L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N°537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- J'identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et

appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- J'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque ;
- J'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Banque à cesser son exploitation ;
- J'évalue la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de notre audit.

Je fournis également aux responsables du gouvernement d'entreprise une déclaration précisant que je me suis conformé aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et leur communique toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur mon indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables du gouvernement d'entreprise, je détermine quelles ont été les plus importantes dans l'audit des comptes annuels de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Je décris ces questions dans mon rapport sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication.

RAPPORT SUR D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

J'ai été désigné en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé par la Chambre des Députés en date du 15 mai 2019 et la durée totale de ma mission sans interruption, y compris les reconductions et les renouvellements précédents, est de 6 ans. Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du Conseil d'Administration, est en concordance avec les comptes annuels et a été établi conformément aux exigences légales applicables. Je confirme que je n'ai pas fourni de services, autres que d'audit, interdits tels que visés par le Règlement (UE) N° 537/2014 et que je suis resté indépendant vis-à-vis de la Banque au cours de l'audit.

Luxembourg, le 24 février 2022
Daniel Croisé
Réviseur d'entreprises agréé



5.3. BILAN

Au 31 décembre 2021 (exprimé en EUR)

ACTIF	2021	2020
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux (Note 17)	395.392.084	408.307.712
Créances sur les établissements de crédit (Notes 3, 9 et 17)	543.645.042	529.216.209
- à vue	27.806.205	19.955.423
- autres créances	515.838.837	509.260.786
<i>dont : crédits d'équipement et prêts indirects développement</i>	30.038.837	31.360.786
Créances sur la clientèle (Notes 4, 9 et 17)	80.789.549	47.670.469
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable (Notes 5 et 17)	154.879.172	160.178.584
Participations (Notes 6.1, 6.3, 7 et 9)	348.451.481	326.618.548
Parts dans des entreprises liées (Notes 6.2 et 7)	-	743.680
Actifs corporels (Note 7)	15.311.829	14.847.666
Autres actifs (Note 8)	28.392.349	623.926
Comptes de régularisation (Note 9)	77.235	16.563
TOTAL DE L'ACTIF	1.566.938.741	1.488.223.357

Au 31 décembre 2021 (exprimé en EUR)

PASSIF	2021	2020
Dettes envers la clientèle (Notes 10 et 17)	30.000.000	30.000.000
autres dettes	30.000.000	30.000.000
à terme ou à préavis	30.000.000	30.000.000
Dettes représentées par un titre (Notes 11 et 17)	461.160	461.160
bons et obligations en circulation	461.160	461.160
Autres passifs	164.895	166.760
Comptes de régularisation	1.977.148	975.646
Provision	554.416	700.000
Autres provisions	554.416	700.000
Fonds pour risques bancaires généraux	294.750.000	294.750.000
Capital souscrit (Note 12)	375.000.000	375.000.000
Réserves (Note 13)	786.169.791	808.928.355
Résultat de l'exercice	77.861.331	(22.758.564)
TOTAL DU PASSIF	1.566.938.741	1.488.223.357

HORS-BILAN

Au 31 décembre 2021 (exprimé en EUR)

HORS - BILAN	2021	2020
Engagements (Note 15)	104.569.076	154.360.452
Passif éventuel (Note 16)	15.300.000	15.500.000
- Dont garanties octroyées	188.000	388.000

L'annexe aux comptes annuels fait partie intégrante de ces comptes annuels.

5.4. COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2021
(exprimé en EUR)

CHARGES	2021	2020
Intérêts et charges assimilées (Note 18)	3.954.244	2.975.902
Commissions versées	249.845	224.085
Pertes provenant d'opérations financières (Note 23)	-	5.221.637
Frais généraux administratifs	5.044.989	5.210.008
- frais de personnel (Note 19 et 20)	2.678.101	2.749.342
dont:		
- salaires et traitements	1.808.769	1.784.257
- charges sociales	415.697	487.261
dont: charges sociales couvrant les pensions	282.305	349.307
- autres frais administratifs (Note 24)	2.366.888	2.460.666
Corrections de valeurs sur actifs corporels (Note 7)	84.425	87.296
Corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements (Note 4)	275.029	1.375.709
Corrections de valeur sur valeurs mobilières ayant le caractère d'immobilisations financières, sur participations et sur parts dans des entreprises liées (Notes 5, 6 et 7)	5.597.410	34.874.755
Autres charges d'exploitation	107.925	1.837.805
Bénéfice de l'exercice (Note 26)	77.861.331	-
TOTAL CHARGES	93.175.198	51.807.197

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2021
(exprimé en EUR)

PRODUITS	2021	2020
Intérêts et produits assimilés (Note 22)	2.460.011	2.173.412
Revenus de valeurs mobilières (Note 25)	26.914.357	17.838.893
- revenus d'actions, de parts et autres valeurs mobilières à revenu variable (Note 25)	6.037.975	2.833.910
- revenus de participations (Note 25)	20.876.382	15.004.983
Commissions perçues (Note 22)	50.000	54.462
Bénéfices provenant d'opérations financières (Note 23)	5.600.326	-
Reprises de corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements (Note 4)	477.838	2.104.985
Reprises de corrections de valeur sur valeurs mobilières ayant le caractère d'immobilisations financières, sur participations et sur parts dans des entreprises liées (Note 6 et 7)	330.252	770.787
Autres produits d'exploitation (Note 22)	57.342.414	6.106.094
dont: plus-values sur cession de participations	57.110.786	5.947.000
Perte de l'exercice (Note 26)	-	22.758.564
TOTAL PRODUITS	93.175.198	51.807.197

L'annexe aux comptes annuels fait partie intégrante de ces comptes annuels.

5.5. ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Au 31 décembre 2021

1. GÉNÉRALITES

1.1 MISSION ET ACTIVITÉS DE LA SNCI

La SOCIÉTÉ NATIONALE DE CRÉDIT ET D'INVESTISSEMENT (la « SNCI » ou la « Banque ») est un établissement bancaire de droit public jouissant de la personnalité juridique et dont le capital appartient à l'Etat dans son intégralité. La SNCI a été instituée par la loi du 2 août 1977 telle que modifiée.

La SNCI a pour objet de promouvoir la création, l'extension, la conversion, la réorientation et la rationalisation d'entreprises industrielles et de prestations de services, ces dernières devant avoir une influence motrice sur le développement économique. Ces opérations d'investissement doivent être conformes aux exigences en matière d'environnement et d'aménagement général du territoire, participer à l'intérêt économique général et être susceptibles de contribuer soit à l'expansion et à l'amélioration structurelle de l'économie, soit à une meilleure répartition géographique des activités économiques.

Pour réaliser son objet, la SNCI peut accorder des crédits d'équipement, des prêts à moyen et long terme, des prêts indirects développements, des prêts de création/transmission, des prêts recherche-développement-innovation, des prêts à l'étranger ainsi que des prêts « entreprises novatrices ». En vue de promouvoir la création, l'extension, la conversion, la réorientation et la rationalisation d'entreprises industrielles et commerciales constituées sous la forme de sociétés anonymes ou de sociétés à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le principal établissement est au Grand-Duché de Luxembourg, la SNCI peut, avec l'autorisation des Ministres compétents :

- a) Faire partie d'associations, de groupes, syndicats d'étude ou de recherche, constitués en vue de la création ou de la réorganisation d'entreprises ;
- b) Apporter une partie du capital lors de la constitution d'une société, prendre part à une augmentation de capital ou exercer les droits de souscription acquis en qualité d'ancien associé ;
- c) Acquérir d'une autre manière une participation dans le capital ;
- d) Souscrire des obligations convertibles en actions.

La SNCI a également pour objet d'acquérir et de gérer des valeurs mobilières qui lui sont cédées par l'état ainsi que celles qui pourraient lui échoir par donation ou par testament.

1.2 COMPTES ANNUELS

L'exercice de la Banque commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Au vu des dispositions de la loi du 17 juin 1992, telle qu'amendée, sur les comptes annuels et consolidés des établissements de crédit, ainsi que des dispositions statutaires et autres en matière de contrôle de ses participations et des parts dans des entreprises liées, la SNCI n'est pas obligée d'établir des comptes consolidés.

1.3 CLASSIFICATION STANDARD EUROPÉEN SEC 2010

En septembre 2014 est entré en vigueur le nouveau standard européen SEC 2010 pour le calcul des comptes nationaux ; celui-ci représente une révision méthodologique de la version précédente de 1995. Eurostat avait publié un avis le 27 août 2014 concernant la classification sectorielle de la SNCI dans lequel il concluait, sur la base d'une recommandation formulée par STATEC, que la SNCI devait être considérée comme une entité ayant les caractéristiques d'une institution financière captive contrôlée par les pouvoirs publics et donc par conséquent être classée dans le secteur des administrations publiques (S.13). Jusqu'à cette date, dans le cadre du standard européen SEC1995 pour le calcul des comptes nationaux, la SNCI avait été classée dans le secteur financier (S.12).

2. MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de la SNCI sont établis conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg et, notamment, la loi du 17 juin 1992, telle que modifiée, relative aux comptes annuels et consolidés des établissements de crédit. Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi et la réglementation, déterminés et mis en place par le Conseil d'Administration.

Les chiffres de l'annexe aux comptes annuels sont indiqués en euros.

2.1 CONVERSION DES DEVISES

Le capital social de la SNCI est exprimé en euros (EUR) et la comptabilité est tenue dans cette devise.

Les postes de l'actif, du passif et du hors-bilan libellés dans une devise autre que l'euro sont convertis en EUR aux cours de change en vigueur à la date du bilan.

Les produits et charges en devises sont convertis en EUR aux cours de change en vigueur à la date de leur enregistrement au compte de profits et pertes.

Les résultats de change qui découlent de ces principes d'évaluation sont enregistrés au compte de profits et pertes.

2.2. ACTIFS CORPORELS

Les actifs corporels sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition ou au coût de revient diminué de la valeur des amortissements cumulés. La valeur des actifs corporels est amortie sur base de leur durée d'utilisation prévisible. Les actifs corporels comprennent également des terrains. Les terrains ne sont pas amortis.

Les taux et modes d'amortissement appliqués s'établissent comme suit :

	TAUX D'AMORTISSEMENT	MODE
Constructions	2 %-10 %	linéaire
Installations techniques, matériel et mobilier	10 %-25 %	linéaire
Matériel roulant	25 %	linéaire

2.3. ACTIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIÈRES À REVENU VARIABLE

Les actions et autres valeurs mobilières à revenu variable sont incluses dans le portefeuille de placement.

Les valeurs mobilières à revenu variable du portefeuille de placement sont évaluées au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur d'évaluation. Les corrections de valeur, correspondant à l'écart négatif entre la valeur d'évaluation et le coût d'acquisition, ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

La valeur d'évaluation est définie comme étant le cours boursier au jour de l'établissement des comptes annuels ou à défaut la valeur probable de réalisation ou le cours qui reflète le mieux la valeur intrinsèque des titres.

2.4. PARTICIPATIONS ET PARTS DANS DES ENTREPRISES LIÉES

Les participations et parts dans des entreprises liées ayant le caractère d'immobilisations sont évaluées au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur d'évaluation. Les corrections de valeur, correspondant à l'écart négatif entre la valeur de marché et le coût d'acquisition, ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2.5. CORRECTIONS DE VALEURS SPÉCIFIQUES SUR CRÉANCES DOUTEUSES ET CRÉANCES IRRÉCUPÉRABLES

Les corrections de valeur spécifiques constituées sur les créances pour lesquelles la SNCI estime que le recouvrement est incertain sont déduites de l'actif. Les corrections de valeur sont tenues dans la même devise que le risque qu'elles couvrent.

2.6. FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

La SNCI a créé un fonds pour risques bancaires généraux dans le but de couvrir des risques particuliers inhérents aux opérations bancaires, en accord avec l'article 63 de la loi du 17 juin 1992 telle que modifiée relative aux comptes annuels et consolidés des établissements de crédit. Les affectations au fonds ne sont sujettes à aucune limite quantitative. Ce fonds est renseigné séparément au passif du bilan.

3. CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Les échéances des créances sur les établissements de crédit sont renseignées dans la note 17.2 « Analyse des instruments financiers ».

Les crédits d'équipement accordés sont inclus dans le poste « Créances sur les établissements de crédit ».

En effet, la présentation de la demande d'un crédit d'équipement, ainsi que les versements et le remboursement de ce dernier, se font par l'intermédiaire des banques agréées par les Ministres des Finances et de l'Economie. Selon l'article 10 du règlement Grand-Ducal du 18 janvier 2005, la SNCI a constitué un fonds de garantie pour les crédits d'équipement auquel peuvent recourir les établissements de crédit en cas de défaut définitif de paiement du bénéficiaire du crédit. Au 31 décembre 2021, le fonds de garantie s'élève à EUR 16.283.619 (2020: EUR 16.402.729). Au cours de l'exercice 2021, le fonds de garantie a été utilisé à hauteur de EUR 165.220 (2020: EUR 0).

Ce poste est composé du montant brut des crédits d'équipement et des prêts indirects développements.

Au 31 décembre 2021, les montants bruts des crédits d'équipement, avant déduction du fonds de garantie, sont les suivants:

	2021 (EUR)	2020 (EUR)
Crédits d'équipement	42.120.989	44.074.969

Au 31 décembre 2021, les montants bruts des prêts indirects développements sont les suivants:

	2021 (EUR)	2020 (EUR)
Prêts indirects développement	4.201.467	3.688.544

4. CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Les échéances des créances sur la clientèle sont renseignées dans la note 17.2 « Analyse des instruments financiers ».

Ce poste comprend les prêts directs accordés à la clientèle. La répartition de ces prêts est la suivante:

	2021 (EUR)	2020 (EUR)
Prêts à moyen et long terme, prêts participatifs et prêts entreprises novatrices	79.877.875	47.140.284
Prêts recherche, développement et innovation	0	0
Prêts de création/transmission	844.135	340.965
Prêt à l'étranger	67.539	189.220
TOTAL	80.789.549	47.670.469

Les valeurs indiquées s'entendent nettes des corrections de valeur spécifiques.

Au 31 décembre 2021, les corrections de valeur s'élèvent à EUR 1.964.041 (2017: EUR 2.262.382).
 Au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020, il n'y a pas de créances sur entreprises liées.

5. ACTIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIÈRES À REVENU VARIABLE

Aux 31 décembre 2021 et 2020, les actions et autres valeurs mobilières à revenu variable sont des valeurs admises à une cote officielle et font partie du portefeuille de placement. Au 31 décembre 2021, la SNCI détient les actions et autres valeurs mobilières à revenu variable suivantes:

Désignation	Pourcentage de détention 2021 %	Nombre de parts ou actions 2021	Prix d'acquisition 2021 (EUR)	Prix d'acquisition 2021 (EUR)
ArcelorMittal S.A.	0,95	9.336.135	102.344.195	102.344.195
RTL Group S.A.	0,20	302.829	3.139.926	3.139.926
SES S.A. FDR	1,54 ⁽¹⁾	7.084.775	96.180.277	96.180.277
			201.664.398	201.664.398

La valeur comptable nette des actions et autres valeurs mobilières à revenu variable au 31 décembre 2021 est de EUR 154.879.172 (2020: EUR 160.178.584).

La valeur d'évaluation de ces actions et autres valeurs mobilières à revenu variable s'élève à EUR 326.278.459 (2020: EUR 242.995.116).

⁽¹⁾ La SNCI a acquis les « fiduciary depositary receipt » FDR de SES S.A. lors d'un programme de rachat de titres en échange d'actions B initié par la société en 2007 et 2008.

⁽²⁾ A noter que le cours de bourse des actions de SES S.A. s'élevait à la date de clôture des comptes annuels au 31 décembre 2021 à EUR 6,97 (servant de base à la détermination de la valeur d'évaluation dans les comptes annuels de la SNCI) et à la date de l'arrêté des comptes annuels 2021 à EUR 7,09 (au cours de clôture au 23 février 2022).

6. PARTICIPATIONS ET PARTS DANS DES ENTREPRISES LIÉES

6.1. PARTICIPATIONS

Aux 31 décembre 2021 et 2020, les participations inscrites au bilan se décomposent comme suit:

Nom des participations détenues dont les parts ne sont pas cotées	Siège social	Pourcentage de détention 2021	Prix d'acquisition 2021 (EUR)	Prix d'acquisition 2020 (EUR)
Advent Life Sciences Fund I LP (a)	Londres	20,68% ⁽¹⁾	4.540.907 ⁽²⁾	4.378.800 ⁽²⁾
ArcelorMittal Schifflange S.A.	Esch-sur-Alzette	5,43%	3.150.599	3.150.599
Cargolux Airlines International S.A. (b)	Sandweiler	10,67%	43.243.900 ⁽³⁾	39.913.651 ⁽³⁾
CD-PME S.A.	Luxembourg	50,00%	1.230.961	1.230.961
DI S.A.	Luxembourg	9,55%	2.218.845	2.218.845
Digital Tech Fund S. C. A. (c)	Luxembourg			
- Digital Tech Fund S. C. A. Vintage 1		14,74%	1.170.000	1.095.000
- Digital Tech Fund S. C. A. Vintage 2		14,73%	1.050.000	600.000
Encevo S.A.	Esch-sur-Alzette	14,20%	102.315.831	102.315.831
Eurefi S.A.	Longwy, France	7,42%	2.533.058	2.533.058
Eurobéton Holding S.A.	Contern	34,50%	3.323.000	3.323.000
Field Sicar S.C.A. (d)	Pétange	14,27%	1.277.420	1.891.935
IP-R Holding S.à.r.l.	Luxembourg	39,44%	4.930	4.930
Lux-Development S.A.	Luxembourg	1,75%	4.338	4.338
Luxcontrol S.A.	Esch-sur-Alzette	22,00%	425.385	425.385
Luxembourg Future Fund SIF SICAV S. A. (e)	Luxembourg			
- Compartiment Co-Investments		80,00%	54.434.464	47.234.464
- Compartiment VC Funds of Funds		80,00%	31.056.214	19.518.000
Luxtrust Development S. A.	Luxembourg	16,93%	1.056.216	1.056.216
Mangrove II S.C.A. (f)	Luxembourg	0,00%	-	10.000
Master LeasCo S. A. (g)	Strassen	10,67%	1.257.892 ⁽³⁾	1.184.076 ⁽³⁾
Northstar Europe S.A.	Luxembourg	17,00%	850.000	850.000
ORBITAL VENTURES S.C.S., SICAV-RAIF (h)	Luxembourg	15,20%	5.652.347	1.500.000
Paul Wurth S.A. (i)	Luxembourg	0,00%	-	4.468.983
Paul Wurth Real Estate S.A. (i)	Luxembourg	18,84%	2.731.856	-
Sisto Armaturen S.A.	Echternach	47,15%	2.828.826	2.828.826
SES S.A. (actions B) (j)	Betzdorf	10,54%	87.174.904	89.994.315
Technoport S.A.	Esch-sur-Alzette	44,92%	4.420.000	4.420.000
Total			357.951.894	336.151.215

⁽¹⁾ Le taux de participation reflète l'ensemble des montants contribués

⁽²⁾ Prix d'acquisition en GBP (converti en EUR)

⁽³⁾ Prix d'acquisition en USD (converti en EUR)

2021

357.951.894

2020

336.151.215

6. PARTICIPATIONS ET PARTS DANS DES ENTREPRISES LIÉES (SUITE)

6.1. PARTICIPATIONS (SUITE)

Compte tenu des corrections de valeur sur les participations s'élevant à EUR 9.500.413 (2020: EUR 9.532.667), la valeur nette comptable des participations au 31 décembre 2021 est de EUR 348.451.481 (2020: EUR 326.618.548).

Aux 31 décembre 2021 et 2020, la SNCI ne détient pas de participation dans des établissements de crédit.

- a) En 2021, la Banque s'est vue rembourser du capital par le fonds actif dans le domaine des technologies de la santé, Advent Life Sciences Fund I. LP, pour un montant de GBP 121.039, correspondant à EUR 142.570 au jour du remboursement. L'augmentation du coût d'acquisition entre 2020 et 2021 est due à la variation de change pour un montant de EUR 304.677.
- b) La variation à la hausse du coût d'acquisition de Cargolux Airlines International S.A. entre 2020 et 2021 est due à la variation de change pour un montant de EUR 3.330.249.
- c) La Banque a répondu aux appels de fonds de Digital Tech Fund S.C.A., un fonds d'investissement luxembourgeois visant les start-ups ICT, pour un montant global de EUR 525.000.
- d) En 2021, la Banque a vu sa participation dans FIELD SICAR S.C.A. diminuer de EUR 614.516 suite au paiement d'une avance sur boni de liquidation.
- e) La Banque a répondu aux appels de fonds du Luxembourg Future Fund S.A. SICAV-FIS, instrument clé de la SNCI en matière de développement de l'écosystème capital risque luxembourgeois à travers ses investissements dans des fonds d'investissement et des entreprises innovantes apportant une substance économique dans les secteurs stratégiques du pays, pour un montant global de EUR 18.738.214.
- f) Le fonds d'investissement Mangrove II S.C.A. SICAR a été liquidé courant 2021.
- g) En 2021, la Banque a vu sa participation dans Master LeaseCo S.A., société détenue par les actionnaires de Cargolux Airlines International, qui par crédit-bail loue à Cargolux Airlines International S.A. les deux avions qu'elle lui a achetés, augmenter malgré un remboursement de primes d'émission pour un montant global de USD 28.292, correspondant à EUR 23.840 convertis au jour des transactions, car compensé par une variation de change de EUR 97.656.
- h) La Banque a répondu aux appels de fonds d'ORBITAL VENTURES S.C.A., SICAV-RAIF, un fonds d'investissement luxembourgeois axé sur les sociétés en phase de démarrage développant des technologies innovantes dans le domaine du secteur spatial, pour un montant global de EUR 4.152.347 en 2021.
- i) En 2021, la Banque a cédé l'ensemble de ses actions dans Paul Wurth S.A. à la société SMS Investments S.A. («SMS»), actionnaire majoritaire de cette dernière, conjointement avec l'Etat luxembourgeois et la Spuerkeess dans le cadre d'une transaction globale initiée par SMS. De façon concomitante, certains actifs et passifs relatifs à la branche d'activité immobilière de Paul Wurth S.A. ont été transférés par scission partielle à Paul Wurth Real Estate S.A.. La structure d'actionariat de Paul Wurth Real Estate S.A. est identique à celle de Paul Wurth S.A. avant la transaction. La Banque détient ainsi 3.603 actions de Paul Wurth Real Estate S.A., représentant 18,84 % du capital.
- j) En 2021, la Banque a cédé 1 957 924 actions B à SES Astra S.A. dans le cadre du programme global de rachat d'actions du groupe SES.

6.2. PARTS DANS DES ENTREPRISES LIÉES

Nom	Siège social	Prix d'acquisition 2021 (EUR)	Prix d'acquisition 2020 (EUR)
W.S.A. S. à r.l.	Sanem	-	743.680

Les parts dans W.S.A. S.à.r.l. ont été cédées en 2021 à l'Etat luxembourgeois. Les corrections de valeur sur entreprises liées sont à zéro au 31 décembre 2021 (2020: EUR 0) et la valeur nette comptable des parts dans des entreprises liées est de EUR 0 (2020: EUR 743 680).

Aux 31 décembre 2021 et 2020, la SNCI ne détient aucune part dans des entreprises liées qui sont des établissements de crédit.

Aux 31 décembre 2021 et 2020, les entreprises liées, dans lesquelles la SNCI détient des parts, ne sont pas cotées.

6.3. PARTICIPATIONS ET PARTS DANS DES ENTREPRISES LIÉES

Au 31 décembre 2021, la SNCI détient au moins 20% du capital dans les sociétés suivantes:

Nom	Advent Life Sciences Fund I L.P.
Siège social	Londres
Fraction du capital détenu	20,68 %
Actifs nets au 31 décembre 2020 ⁽¹⁾	GBP 222.361.000
Bénéfice de l'exercice se terminant le 31 décembre 2020	GBP 92.973.000

Nom	CD-PME S.A.
Siège social	Luxembourg
Fraction du capital détenu	50 %
Capitaux propres au 31 décembre 2020 ⁽¹⁾	EUR 2.653.775
Perte de l'exercice se terminant le 31 décembre 2020	EUR (76.172)

Nom	Eurobéton Holding S.A.
Siège social	Contern
Fraction du capital détenu	34,50 %
Capitaux propres au 31 décembre 2020 ⁽¹⁾	EUR 3.617.363
Perte de l'exercice se terminant le 31 décembre 2020	EUR (113.433)

Nom	IP-R Holding S. à r. l.
Siège social	Luxembourg
Fraction du capital détenu	39,44 %
Capitaux propres 31 décembre 2020 ⁽¹⁾	EUR (8.560)
Perte de l'exercice se terminant le 31 décembre 2020	EUR (3.604)

Nom	Luxcontrol S.A.
Siège social	Esch-sur-Alzette
Fraction du capital détenu	22 %
Capitaux propres au 31 décembre 2020 ⁽¹⁾	EUR 8.586.577
Bénéfice de l'exercice se terminant le 31 décembre 2020	EUR 1.510.103

Nom	Luxembourg Future Fund SIF SICAV S.A.
Siège social	Luxembourg
Fraction du capital détenu	80%
Actifs nets au 31 mars 2021 ⁽¹⁾	EUR 127.950.885
Bénéfice de l'exercice se terminant le 31 mars 2021	EUR 33.315.279

Nom	Sisto Armaturen S.A.
Siège social	Echternach
Fraction du capital détenu	47,15 %
Capitaux propres au 31 décembre 2020 ⁽¹⁾	EUR 17.160.256
Bénéfice de l'exercice se terminant le 31 décembre 2020	EUR 1.210.102

Nom	Technoport S.A.
Siège social	Esch-sur-Alzette
Fraction du capital détenu	44,92 %
Capitaux propres au 31 décembre 2020 ⁽¹⁾	EUR 9.853.394
Perte de l'exercice se terminant le 31 décembre 2020	EUR (47.977)

⁽¹⁾ Résultat de l'exercice inclus.

7. MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

POSTES	Valeur brute au début de l'exercice 2021	Entrées 2021	Sorties 2021	Différences de conversion	Valeur brute à la clôture de l'exercice 2021	Corrections de valeur cumulées au début de l'exercice 2021
1. Participations	336.151.215	23.415.084	(5.346.987)	3.732.582	357.951.894	(9.532.667)
2. Parts dans des entreprises liées	743.680	-	(743.680)	-	-	-
3. Actifs corporels dont:						
- Terrains et constructions	17.803.311	540.212	-	-	18.343.523	(3.012.145)
- Autres installations, outillage et mobilier	33.200	8.375	-	-	41.575	-
- Matériel roulant	101.926	-	-	-	101.926	(78.625)
TOTAL	354.833.332	23.963.671	(6.090.667)	3.732.582	376.438.918	(12.623.437)

POSTES	Dotations de l'exercice 2021	Reprises/ utilisations de l'exercice 2021	Différences de conversion	Corrections de valeur cumulées à la clôture de l'exercice 2021	Valeur nette à la clôture de l'exercice 2021
1. Participations	(297.998)	330.252	-	(9.500.413)	348.451.481
2. Parts dans des entreprises liées	-	-	-	-	-
3. Actifs corporels dont:					
- Terrains et constructions	(71.525)	-	-	(3.083.670)	15.259.853
- Autres installations, outillage et mobilier	-	-	-	-	41.575
- Matériel roulant	(12.900)	-	-	(91.525)	10.401
TOTAL	(382.423)	330.252	-	(12.675.608)	363.763.310

Les terrains et constructions affectés à l'activité propre de la Banque s'élèvent à EUR 369.640 au 31 décembre 2021 (2020: EUR 441.165).

8. AUTRES ACTIFS

Au 31 décembre 2021, le montant correspond principalement à une créance de la Banque sur la société SMS Investments S.A., ayant son siège social au 32, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg, enregistrée au registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B171976, née dans le cadre de la sortie conjointe avec l'Etat luxembourgeois et la Spuerkeess de leurs participations respectives dans Paul Wurth S.A. au cours de l'exercice (paiement partiel différé du prix de vente). La créance est couverte par une garantie bancaire à première demande. Elle est due au 21 avril 2026 au plus tard. Le montant comprend des intérêts courus non échus pour EUR 57.678,97 payables annuellement en avril.

9. ACTIFS LIBELLÉS EN DEVISES

Les actifs libellés en devises autres que l'euro représentent un montant total de EUR 77.589.128 au 31 décembre 2021 (2020: EUR 62.937.351).

10. DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

Les échéances des dettes envers la clientèle sont renseignées dans la note 17.2 « Analyse des instruments financiers ».

11. DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre classées dans la sous-rubrique "Bons et obligations en circulation", s'élèvent à EUR 461.160 (Note 17.2) au 31 décembre 2021 (2020: EUR 461.160). Ce montant résiduel concerne des bons échus non présentés au remboursement.

12. CAPITAL SOUSCRIT VERSÉ

Au 31 décembre 2021, le capital de dotation souscrit de la SNCI s'élève à EUR 375.000.000 (2020: EUR 375.000.000), dont EUR 375.000.000 (2020: EUR 375.000.000) ont été libérés.

13. ÉVOLUTION DES RÉSERVES

En vertu de l'article 19(2) de la loi du 2 août 1977 modifiée, l'excédent de l'exercice est affecté à un compte de réserves.

	EUR
Montant au 31 décembre 2019	780.677.991
Résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019	28.250.363
Montant au 31 décembre 2020	808.928.354

	EUR
Montant au 31 décembre 2020	808.928.354
Résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020	(22.758.563)
Montant au 31 décembre 2021	786.169.791

Au 31 décembre 2021, le rendement des actifs était de 4,97% contre -1,53% en 2020.

	2021 EUR	2020 EUR
Total des actifs	1.566.938.741	1.488.223.357
Résultat net	77.861.331	(22.758.564)
Rendement des actifs	4,97%	-1,53%

14. PASSIFS LIBELLÉS EN DEVISES

Aux 31 décembre 2021 et 2020, il n'y a pas de passifs libellés en devises autres que l'euro.

15. ENGAGEMENTS

Les engagements se composent des postes suivants:

	2021 EUR	2020 EUR
Montants à libérer sur titres, participations et parts dans des entreprises liées	48.147.368	71.516.034
Crédits confirmés, non utilisés	56.421.708	82.844.418
	104.569.076	154.360.452

Au 31 décembre 2021

Au 31 décembre 2021, les montants à libérer sur titres, participations et parts dans les entreprises liées comprennent EUR 34.202.521 à libérer dans le cadre de la participation dans le fonds Luxembourg Future Fund S.A. SICAV-FIS, EUR 99.576 à libérer dans le cadre de la participation dans Field SICAR S.C.A., EUR 780.000 à libérer dans le cadre de la participation dans Digital Tech Fund S.C.A., EUR 12.347.653 à libérer dans le cadre de la participation dans Orbital Ventures S.C.A. SICAV-RAIF ainsi que EUR 717.618 à libérer pour la participation dans Advent Life Sciences Fund I LP.

La Banque s'est engagée sous certaines conditions, ensemble avec des coactionnaires non sortants, dans le contexte d'une potentielle sortie d'un des actionnaires du capital de Cargolux Airlines International S.A., soit à racheter, soit à faire racheter par un tiers, les financements apportés à Master LeaseCo S.A. cédés dans le cadre de la transaction.

En accord avec ses principes comptables généraux, la Banque ne connaissant ni la date de surveillance éventuelle de la demande de rachat, ni le montant dudit rachat, n'a pas renseigné au compte de hors bilan d'engagement financier au 31 décembre 2021.

Au 31 décembre 2020

Au 31 décembre 2020, les montants à libérer sur titres, participations et parts dans les entreprises liées comprennent EUR 52.940.736 à libérer dans le cadre de la participation dans le fonds Luxembourg Future Fund SICAV-FIS S.A., EUR 99.575 à libérer dans le cadre de la participation dans Field SICAR S.C.A., EUR 1.305.000 à libérer dans le cadre de la participation dans Digital Tech Fund S.C.A., EUR 16.500.000 à libérer dans le cadre de la participation Orbital Ventures Fund SICAV-RAIF S.C.A. ainsi que EUR 670.723 à libérer pour la participation dans Advent Life Sciences Fund I L.P.

La Banque s'est engagée sous certaines conditions, ensemble avec des coactionnaires non sortants, dans le contexte d'une potentielle sortie d'un des actionnaires du capital de Cargolux Airlines International S.A., soit à racheter, soit à faire racheter par un tiers, les financements apportés à Master LeaseCo S.A. cédés dans le cadre de la transaction.

En accord avec ses principes comptables généraux, la Banque ne connaissant ni la date de surveillance éventuelle de la demande de rachat, ni le montant dudit rachat, n'a pas renseigné au compte de hors bilan d'engagement financier au 31 décembre 2020.

16. PASSIF ÉVENTUEL

Suite à la crise COVID 19, la SNCI (la Banque) a créé une Garantie Spéciale Anti-Crise PME (Garantie Spéciale). La Garantie Spéciale est un instrument de garantie indirect pour soutenir l'octroi de financements supplémentaires par les banques destinés à couvrir les besoins de financement exceptionnels causés par la crise COVID 19.

La Garantie Spéciale est accordée par l'intermédiaire de la banque commerciale (banque intermédiaire) ayant souscrit une enveloppe globale de garantie auprès de la SNCI et signé les conditions générales y relatives et qui est en contact direct avec la PME éligible.

Au 31 décembre 2021, cinq banques intermédiaires ont souscrit une enveloppe globale de garanties de EUR 15.300.000 (2020: EUR 15.500.000). De cette enveloppe, EUR 188.000 (2020: EUR 388.000) de garanties ont été octroyées en faveur de PME luxembourgeoises éligibles.

17. INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

17.1. OBJECTIFS ET STRATÉGIES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES

D'une manière générale, la SNCI continue à adopter une approche durable en accord avec son statut d'établissement bancaire de droit public.

La stratégie de la Banque en matière de gestion des risques de crédit est en conformité avec ses objectifs, qui sont repris en détail dans le rapport de gestion.

La politique de la SNCI est notamment de minimiser le risque de crédit en respectant une procédure stricte en matière d'octroi et de suivi des prêts et des prises de participation, dans le cadre de sa mission publique de banque de développement.

17.2. ANALYSE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers renseignés dans le tableau ci-après reprennent uniquement des instruments financiers primaires, la SNCI n'utilisant pas d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives. La SNCI n'a pas de portefeuille de négociation.

Par instrument financier, on entend tout contrat qui donne lieu à la fois à un actif financier d'une partie et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres d'une autre partie.

Les instruments financiers primaires sont présentés dans le tableau suivant. Leurs valeurs nettes comptables sont classées par durées résiduelles.

Au 31 décembre 2021, les instruments financiers primaires s'analysent comme suit:

Catégorie d'instruments (actifs financiers)	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	>1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Echéance non attribuée	Total
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices des chèques postaux	395.392.084	-	-	-	-	395.392.084
Créances sur les établissements de crédit	359.517.701	154.484.770	8.240.947	21.401.624	-	543.645.042
Créances sur la clientèle	210.979	157.573	24.394.123	56.026.873	-	80.789.548
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	-	-	-	-	-	-
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	-	-	-	-	154.879.172	154.879.172
Total des actifs financiers	755.120.763	154.642.343	32.635.070	77.428.498	154.879.172	1.174.705.847

Catégorie d'instruments (passifs financiers)	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	>1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Echéance non attribuée	Total
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-	30.000.000	30.000.000
Dettes représentées par un titre	461.160	-	-	-	-	461.160
Total des passifs financiers	461.160	-	-	-	30.000.000	30.461.160

17.2. ANALYSE DES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Au 31 décembre 2020, les instruments financiers primaires s'analysent comme suit:

Catégorie d'instruments (actifs financiers)	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	>1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Echéance non attribuée	Total
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices des chèques postaux	408.307.712	-	-	-	-	408.307.712
Créances sur les établissements de crédit	376.555.460	122.884.578	7.512.249	22.263.923	-	529.216.209
Créances sur la clientèle	100.041	120.365	11.484.150	35.965.913	-	47.670.469
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	-	-	-	-	-	-
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	-	-	-	-	160.178.584	160.178.584
Total des actifs financiers	784.963.213	123.004.943	18.996.399	58.229.836	160.178.584	1.145.372.974

Catégorie d'instruments (passifs financiers)	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	>1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Echéance non attribuée	Total
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-	30.000.000	30.000.000
Dettes représentées par un titre	461.160	-	-	-	-	461.160
Total des passifs financiers	461.160	-	-	-	30.000.000	30.461.160

18. INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES

Les montants repris sous cette rubrique au 31 décembre 2021 sont principalement des intérêts que la Banque doit payer au titre des facilités de dépôts.

19. PERSONNEL

Le nombre des membres du personnel en moyenne au cours de l'exercice s'établit comme suit:

	2021	2020
Direction	4	4
Employés	11	11
	15	15

20. RÉMUNÉRATION DES ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

Les rémunérations allouées aux différents organes de la Banque se ventilent de la façon suivante :

	2021	2020
Organe d'administration (11 administrateurs):	158.500	177.500
Organe de direction (Direction autorisée composée de 4 personnes):	918.868	892.207
TOTAL	1.077.368	1.069.707

Le montant de EUR 892.207 comprend une prise en compte anticipative dans le contexte de la prime payée au titre du régime de pension complémentaire suite à un changement législatif en la matière au cours de l'exercice.

21. AVANCES ET CRÉDITS ACCORDÉS AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aucune avance et aucun crédit n'ont été accordés aux membres du conseil d'administration en 2021 et en 2020.

22. VENTILATION DES PRODUITS

En vertu de l'article 68 (3) de la loi modifiée du 17 juin 1992 sur les comptes des établissements de crédit, l'information relative à la ventilation par marchés géographiques des produits afférents aux postes "Intérêts et produits assimilés", "Revenus de valeurs mobilières", "Commissions perçues" et "Autres produits d'exploitation", n'est pas mentionnée distinctement dans la mesure où ces marchés ne diffèrent pas entre eux de façon considérable.

L'activité de la Banque est principalement située au Grand-Duché de Luxembourg.

Les autres produits d'exploitation incluent des jetons de présence et des tantièmes pour un montant de EUR 78.445 (en 2020: EUR 97.731).

23. BÉNÉFICE/PORTE PROVENANT D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

En 2021 et 2020, le bénéfice provenant d'opérations financières concerne principalement des variations de change non réalisées sur participations et créances à vue en devises.

24. HONORAIRES D'AUDIT

Les honoraires relatifs aux prestations du contrôleur légal des comptes annuels sont les suivants :

	2021 EUR	2020 EUR
Contrôle légal des comptes annuels	62.000	62.010
Autres services	20.000	19.790
	82.000	81.800

25. REVENUS DE VALEURS MOBILIÈRES

Les revenus de valeurs mobilières se composent des postes suivants :

	2021 EUR	2020 EUR
Revenus d'actions, de parts et autres valeurs mobilières à revenu variable	6.037.975	2.833.910
Revenus de participations	20.876.382	15.004.983
	26.914.357	17.838.893

Au 31 décembre 2021, les revenus d'actions, de parts et autres valeurs mobilières à revenu variable sont composés des revenus perçus de SES S.A. (FDR) qui s'élèvent à un montant de EUR 2.833.910, de ceux perçus d'ArcelorMittal S.A. pour un montant de EUR 2.295.578, et enfin des revenus perçus de RTL Group S.A. pour EUR 908.487.

Au 31 décembre 2021, les revenus de participations sont composés de EUR 10.010.414 reçus de SES S.A., de EUR 1.307.221 reçus de Encevo S.A., de EUR 189.157 reçus de Paul Wurth S.A., de EUR 214 966 reçus de Luxcontrol S.A., de EUR 26.582 reçus de Master LeaseCo S.A., de EUR 270.641 reçus de Sisto Armaturen S.A. ainsi que EUR 8.857.402 reçus de Cargolux Airlines International S.A.

Au 31 décembre 2020, les revenus d'actions, de parts et autres valeurs mobilières à revenu variable sont composés uniquement des revenus perçus de SES S.A. (FDR) qui s'élèvent à de EUR 2.833.910. Pour ArcelorMittal S.A. et RTL Group S.A., aucun revenu n'a été perçu en 2020.

Au 31 décembre 2020, les revenus de participations sont composés de EUR 10.010.414 reçus de SES S.A., de EUR 3.532.854 reçus de Encevo S.A., de EUR 283.736 reçus de Paul Wurth S.A., de EUR 580.026 reçus de Luxcontrol S.A., de EUR 26.803 reçus de Master LeaseCo S.A., de EUR 518.650 reçus de Sisto Armaturen S.A. ainsi que EUR 52.500 reçus de WSA. S. à r. l.

26. IMPÔTS

Conformément à l'article 20 de la loi du 2 août 1977 portant création de la SOCIETE NATIONALE DE CREDIT ET D'INVESTISSEMENT, la SNCI est exempte de l'impôt sur le revenu des collectivités de l'impôt sur la fortune et de l'impôt commercial communal, à l'exception de l'impôt sur le total des salaires.

27. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Il n'y a pas eu d'évènements significatifs intervenus depuis la date de clôture de l'exercice au 31 décembre 2021.





BRADDA ENGINEERING
LUXEMBOURG

8, Rue de Boursdorf
L-6557 Rosport-Mompach





NUDELFABRIK
SCHIFFFLANGE

23, Rue du Moulin
L-3857 Schiffflange



Organisation

6.1. LES COLLABORATEURS DE LA SNCI

Patrick NICKELS

Président

Emmanuel BAUMANN

Directeur

(jusqu'au 15 septembre 2021)

Eva KREMER

Directeur Adjoint

Marco GOELER

Sous-Directeur

Augustin BASCUAS

Conseiller économique

Matthieu BLAISE

Attaché économique

Joé ENSCH

Accueil

Jean-Louis FLAMMANG

Chef du Département Opérations et Comptabilité

Jordan HERTZ

Adjoint au Chef du Département Opérations et Comptabilité

(à partir du 15 novembre 2021)

Arlette KNIPS

Assistante de Direction

Alexey POPOV

Conseiller de Direction

Joé RICKAL

Attaché économique

Geneviève SCHLINK

Chef du Département Participations

Floriane VANHENTENRYK

Gestionnaire comptable et administrative

Nicole WELTER

Assistante de direction

Guy WOLLWERT

Chef du Département Crédits et Prêts

1. COMMISSION « CLASSES MOYENNES »

Gilles SCHOLTUS

Président

Ministère de l'Économie

Augustin BASCUAS

Vice-Président

Secrétaire-Rapporteur-Coordinateur

Société Nationale de Crédit

et d'Investissement

MEMBRES

Lucien BECHTOLD

Chambre de Commerce

Philippe KOPS

Mutualité des P.M.E.

Christian KREMER

Chambre des Métiers

Alain PETRY

Confédération Luxembourgeoise du

Commerce

Joé RICKAL

Société Nationale de Crédit

et d'Investissement

Laurent SOLAZZI

Ministère de l'Économie

Guy WOLLWERT

Société Nationale de Crédit

et d'Investissement

2. COMMISSION « INDUSTRIE »

Marco GOELER

Président
Société Nationale de Crédit
et d'Investissement

Guy WOLLWERT

Secrétaire-Rapporteur-Coordinateur
Société Nationale de Crédit
et d'Investissement

Grégory SAEUL

Secrétaire-Rapporteur
Ministère de l'Economie

Augustin BASCUAS

Co-Secrétaire-Rapporteur
Société Nationale de Crédit
et d'Investissement

Ernest BOEVER

Co-Secrétaire
MINISTERE DE L'ECONOMIE

MEMBRES

Stefano ARAUJO

OGB-L

Nicolas BASTIEN

CGFP

Sandra DENIS

Ministère des Finances

Robert FORNIERI

LCGB

François KNAFF

Ministère de l'Economie

Eva KREMER

Société Nationale de Crédit
et d'Investissement

Alexey POPOV

Société Nationale de Crédit
et d'Investissement

Betty SANDT

Ministère des Finances

Georges SANTER

Fédération des Industriels

Aloyse SCHILTZ

Expert indépendant

Geneviève SCHLINK

Société Nationale de Crédit et d'Investis-
sment

Marco VALENTINY

Ministère de l'Economie

3. COMMISSION « PRÊTS DE CRÉATION-TRANSMISSION »

Emmanuel BAUMANN

Président

Société Nationale de Crédit et d'Investissement
(jusqu'au 15 septembre 2021)

Gilles SCHOLTUS

Président

Ministère de l'Economie
(à partir du 15 septembre 2021)

Augustin BASCUAS

Vice-Président

Secrétaire-Rapporteur-Coordinateur
Société Nationale de Crédit et d'Investissement

Joé RICKAL

Secrétaire-Rapporteur

Société Nationale de Crédit et d'Investissement

MEMBRES

Charles BASSING

Chambre des Métiers
(jusqu'au 3 novembre 2021)

Lucien BECHTOLD

Chambre de Commerce

Betty SANDT

Ministère des Finances

Jean SCHROEDER

Expert indépendant

Guy WOLLWERT

Société Nationale de Crédit et d'Investissement





LUXAI - EXPRESSIVE HUMANOID SOCIAL ROBOT
LUXEMBOURG

35, Boulevard Prince Henri
L-1724 Luxembourg

